



Mission 5

Développement économique, agricole et maritime

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2023

Session de février 2023

\\ Synthèse de la mission

Le renouvellement des phénomènes climatiques, la guerre en Europe, la cybercriminalité, les tensions mondiales, la crise des approvisionnements, des ressources et des matières premières, le retour d'une inflation durable sont autant de phénomènes, soumis à des embardées aussi rapides que puissantes, dont les impacts sur la vie économique et sociale sont majeurs.

Est ainsi confirmée l'entrée dans un cycle inflationniste durable à l'échelle mondiale. Si la France, pour l'heure, semble, sur plusieurs indicateurs, limiter les chocs, au prix d'une croissance de ses dépenses publiques, elle doit néanmoins réapprendre à fonctionner avec un rythme d'évolution des prix à la consommation de près de 6 % par an. L'ensemble des modèles et des équilibres économiques et sociaux en sont ainsi modifiés.

Plus globalement, les signes d'essoufflement de la reprise et de la croissance, apparus dès la fin de 2021 se confirment. Le cumul de l'inflation durable et de la récession fait désormais craindre un phénomène de stagflation particulièrement inquiétant.

Les impacts sur l'économie et les entreprises de la crise de l'énergie, résultante complexe de l'épuisement des ressources, des tensions mondiales, de la guerre et d'un sous-investissement chronique de l'Etat dans des domaines clés, à commencer par l'énergie, ont sans doute été sous-estimés et en partie réduits par la stratégie du « quoi qu'il en coûte ». Les répercussions commencent à produire tous leurs effets et représentent une menace parfois vitale sur bon nombre d'entreprises de production.

Les anticipations des entreprises et des secteurs économiques se sont ainsi dégradées, les perspectives d'investissement et d'emploi sont en berne, la confiance s'est érodée et chacun s'attend à une année 2023 difficile.

Et pour autant, les carnets de commande demeurent fournis et le sentiment perdure qu'il ne s'en faudrait pas de beaucoup pour que la reprise se manifeste à nouveau. C'est notamment vrai en Bretagne. On note par ailleurs que si les signes de ralentissement sont évidents et si la fragilisation de secteurs entiers de l'économie est une réalité, les besoins de recrutement restent importants, les pénuries de compétences ne font que s'accroître et apparaissent dorénavant comme l'un des freins majeurs à la dynamique économique. Structurellement, c'est l'incertitude qui devient un frein majeur à l'investissement et à la croissance.

Cela se traduit par un paradoxe entre des indicateurs de développement économique et d'emploi qui demeurent plutôt bien orientés, notamment en Bretagne, et des perspectives qui le sont moins, avec une réelle crainte pour l'année 2023 d'un ralentissement prononcé, de crises sectorielles et de difficultés pour nombre de PME.

C'est dans ce contexte à la fois nouveau et instable qu'a été engagée en 2022 l'élaboration de la Stratégie Régionale des Transitions Economiques et Sociales (SRTES) dont le vote est prévu lors d'une session du printemps 2023. Construite en appui sur une large concertation avec l'ensemble de nos partenaires concernés, elle repose sur une approche innovante qui vise à associer les enjeux d'orientation, de formation, d'enseignement supérieur de recherche, de développement économique et d'innovation dans une démarche intégrée.

Le but de cette nouvelle stratégie n'est pas de reformuler l'intégralité de nos politiques régionales mais de prioriser l'action et les dispositifs mobilisés sur des orientations politiques fortes et partagées. L'enjeu est de gagner en efficacité en ciblant et hiérarchisant les priorités régionales. C'est donc une démarche inscrite dans la durée qui est proposée puisque, dans le prolongement du débat d'orientations intervenu dès la session de juin dernier, les objectifs et chantiers prioritaires seront validés au printemps prochain et donneront lieu tout au long de l'année 2023 au déploiement de ces grands chantiers au titre desquels seront révisées nos actions, dispositifs et outils.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission

Répartition des crédits par chapitre

501

502

503

504

505

506

507

508

509

510

511

Répartition des AP et AE par actions

En cours de rédaction, le document de travail dessine déjà des idées forces, découlant du débat de juin dernier et de l'ensemble des travaux de concertation avec nos partenaires. Trois priorités émergent et font consensus : la nécessaire accélération des transitions écologique et climatique, le confortement de la base productive bretonne, agricole et industrielle dans une perspective de souveraineté et la priorité donnée à la cohésion sociale et ciblant l'action sur les enjeux d'inclusion des personnes les moins favorisées. La Bretagne doit ainsi conforter sa place dans des secteurs d'activité essentiels à la souveraineté nationale et européenne tels que l'alimentation, la cybersécurité, les filières maritimes, l'énergie, la santé, ou la Défense. Elle y parviendra au prix d'un effort de compétitivité, laquelle devra impérativement intégrer les défis des transitions environnementales et sociales. Le Conseil régional accompagnera donc prioritairement les acteurs économiques pour les aider à réussir à intégrer dans leurs modèles la durabilité et la limitation de la consommation des ressources environnementales. L'un des objectifs de la SRTES sera ainsi de constituer et de renforcer la performance d'un écosystème favorable au déploiement des enjeux de la RSE pour les industriels, commerçants, agriculteurs et pêcheurs. Ce défi appellera une mobilisation générale.

Que ce soit dans le renfort des synergies et l'optimisation des moyens entre structures d'accompagnement des entreprises comme BDI, BCI et Bretagne Compétitivité ou la critérisation affinée de nos politiques publiques, les moyens seront mobilisés et réorientés pour servir cette nouvelle stratégie régionale.

→ L'agriculture, une force pour la Bretagne

Nourrir les Hommes est à la fois une nécessité absolue et une fierté pour les territoires qui y contribuent. La Région mobilisera ses compétences et moyens pour permettre aux agriculteurs bretons de jouer ce rôle essentiel. Elle le fera en dépit de la recentralisation partielle de la PAC. La Bretagne doit continuer à prendre sa part dans la souveraineté alimentaire européenne dans le cadre d'une « production maximale durable » qui respecte les équilibres naturels, en préservant la polyculture-élevage comme socle de l'agriculture bretonne. D'ores et déjà, fin 2022, a été voté un rapport sur la nouvelle politique d'installation-transmission, qui vise à installer 1000 agricultrices et agriculteurs par an, et qui sera mis en œuvre à partir de cette année.

2023 verra la mise en place de contrats de transition agro-écologiques qui, dans une approche partenariale et ambitieuse, contribueront à accompagner la poursuite des mutations dans lesquelles l'agriculture bretonne s'est engagée depuis des années. La question foncière étant centrale pour assurer la bonne transmissibilité mais aussi contribuant, dans le cadre d'un parcellaire optimisé, à la fois à réduire les coûts d'exploitation et à améliorer l'impact environnemental, le travail sur le sujet sera poursuivi avec la profession, la SAFER et les collectivités territoriales. De même les filières bio, qui connaissent actuellement des difficultés, feront l'objet d'une attention particulière avec un plan spécifique qui sera mis en œuvre cette année.

→ Une ambition maritime renouvelée, dans un contexte difficile mais porteur d'avenir

L'année 2022 a été marquée par une succession d'évènements majeurs : suite du Brexit, la guerre en Ukraine et ses conséquences sur les carburants, la récente fermeture de zones de pêche par la Commission, épisode de sécheresse et réchauffement des eaux littorales. Le cumul de ces phénomènes vient conforter la pertinence des orientations politiques déjà identifiées pour la maritimité bretonne et invitent à accélérer les transitions.

Le Brexit a fortement impacté bon nombre de navires bretons qui ont vu leurs zones traditionnelles de pêche se restreindre ; le plan d'accompagnement individualisé (ou plan de sortie de flotte) mis en place par l'Etat en accompagnement touchera durement certaines places portuaires bretonnes. Avec la crise du prix du gasoil qui s'y ajoute, l'ensemble de l'outil de production - amont – aval et chantiers - risque d'être fortement impacté par le coût du carburant.

Le volet régional du FEAMPA, doté de 58 M€ pour la période 2021-2027 auxquels s'ajouteront les contreparties régionales, sera le principal levier financier pour accompagner les acteurs des filières halieutiques et les projets de développement local littoral. En parallèle, les travaux engagés en 2022 pour accélérer la transition des flottes halieutiques seront poursuivis.

L'année 2023 sera l'occasion de réaffirmer l'ambition maritime régionale : la politique maritime régionale donnera lieu à un document global présenté à l'assemblée régionale. Il donnera à voir l'ensemble des politiques, stratégies et feuilles de route de la collectivité qui concourent à l'action maritime régionale : énergie marines renouvelables, transport maritime propulsé par le vent, gestion du trait de côte... Une stratégie portuaire régionale sera ainsi adoptée après une large consultation. Elle trouvera à se décliner en plan d'action par place portuaire en fin d'année 2023. Dans l'intervalle, l'année 2023 sera marquée par un ensemble d'études préalables à de nombreux projets concourant à la décarbonation et au verdissement des ports : stations d'avitaillement H2, installations solaires, infrastructures pour les énergies maritimes renouvelables (EMR) ou le transport à la voile, etc.

Concernant le transport de marchandise, la stratégie portuaire sera intégrée à une stratégie plus large sur le transport de marchandise tous modes confondus sur notre territoire. Les ports en seront un levier déterminant et contribueront sur ce plan également à la décarbonation de l'économie. La stratégie fret et logistique également en construction au cours de l'année 2023 comprendra par ailleurs un volet ferroviaire important pour offrir aux entreprises bretonnes une alternative à la route par le développement des offres de services des modes de transport massifiés (ferroviaire et maritime) en co-modalité avec la route.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

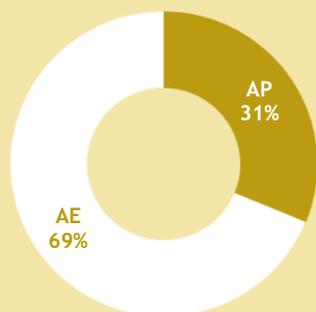
Programme	Libellé programme	AE		Total AE	AP		Total AP
		938	939		908	909	
PR0501	Recherche		13 440 000	13 440 000		6 100 000	6 100 000
PR0502	Usages numériques et cybersécurité		1 866 000	1 866 000		1 340 000	1 340 000
PR0503	Innovation et économie de la connaissance		10 800 000	10 800 000		7 000 000	7 000 000
PR0504	Développement des secteurs clés de l'économie bretonne		3 555 000	3 555 000		9 000 000	9 000 000
PR0505	Création, développement et transmission d'entreprises		2 475 000	2 475 000		13 150 000	13 150 000
PR0506	Accompagnement des entreprises et de l'emploi		2 580 000	2 580 000		15 000 000	15 000 000
PR0507	Economie sociale et solidaire et innovation sociale		3 151 025	3 151 025		400 000	400 000
PR0508	Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire		5 410 000	5 410 000		100 000	100 000
PR0509	Agriculture, filière bois et alimentation		10 550 000	10 550 000		21 350 000	21 350 000
PR0510	Pêche, aquaculture et développement maritime		3 676 200	3 676 200		6 019 000	6 019 000
PR0511	Ports	6 650 000		6 650 000		61 404 800	61 404 800
Total général		6 650 000	57 503 225	64 153 225		61 404 800	79 459 000

→ Crédits de paiement en fonctionnement et en investissement

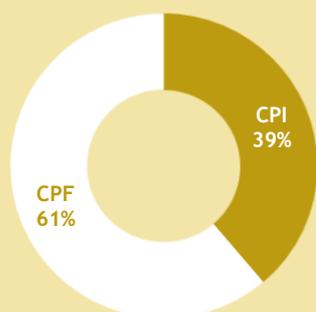
Programme	Libellé programme	CPF		Total CPF	CPI		Total CPI
		938	939		908	909	
PR0501	Recherche		11 990 000	11 990 000		7 600 000	7 600 000
PR0502	Usages numériques et cybersécurité		1 130 000	1 130 000		1 295 000	1 295 000
PR0503	Innovation et économie de la connaissance		9 700 000	9 700 000		7 100 000	7 100 000
PR0504	Développement des secteurs clés de l'économie bretonne		6 555 000	6 555 000		6 000 000	6 000 000
PR0505	Création, développement et transmission d'entreprises		2 325 000	2 325 000		12 524 000	12 524 000
PR0506	Accompagnement des entreprises et de l'emploi		2 435 000	2 435 000		14 000 000	14 000 000
PR0507	Economie sociale et solidaire et innovation sociale		3 174 025	3 174 025		600 000	600 000
PR0508	Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire		5 410 000	5 410 000		100 000	100 000
PR0509	Agriculture, filière bois et alimentation		9 600 000	9 600 000		17 700 000	17 700 000
PR0510	Pêche, aquaculture et développement maritime		2 500 000	2 500 000		5 975 000	5 975 000
PR0511	Ports	6 500 000		6 500 000		55 160 000	55 160 000
Total général		6 500 000	54 819 025	61 319 025		55 160 000	72 894 000

Programme 501

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

6 100 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

13 440 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

7 600 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

11 990 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Recherche

\\ Raison d'être du programme

Investir dans la connaissance et dans la formation de la jeunesse contribue pleinement à répondre au défi de l'emploi et du développement économique, d'autant plus nécessaire au regard de la crise sanitaire et des mutations que traversent nos sociétés. A ce titre, l'enseignement supérieur et la recherche figurent parmi les principaux leviers qui permettent d'accompagner le développement de la Bretagne et de ses territoires.

Forte de plus de 4 000 chercheurs dans les laboratoires de recherche, la Bretagne est une région qui a historiquement assis son développement sur l'économie de la connaissance.

Le renforcement de l'excellence et de l'internationalisation de la recherche, en particulier sur plusieurs secteurs prioritaires, identifiés au sein de sa S3, la « Stratégie de Spécialisation Intelligente », tels l'économie de la mer, du numérique, ou du bien-manger pour tous, vise au développement des connaissances et des compétences sur les domaines clés de la Bretagne.

En outre, la mobilisation de la communauté scientifique pour le développement de nouvelles connaissances et pour la diffusion des savoirs à l'ensemble des publics doit également contribuer à la mise en œuvre des transitions écologique, climatique, économique et sociétale en Bretagne. En effet, la science représente un levier majeur d'éclairage des évolutions que la société doit porter, et sur lesquels la Bretagne se doit d'être présente.

\\ 2023 en actions

→ Poursuite des opérations du CPER 2021-2027 relatives à la Recherche

Le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 a été signé le 15 mars 2022. Son volet enseignement supérieur recherche innovation, particulièrement important, est ainsi doté de plus de 400 M€, mobilisés par l'Etat, la Région et les autres collectivités territoriales bretonnes, et l'Europe via le FEDER.

Les opérations relatives à la recherche répondent à l'objectif de conforter les atouts régionaux en recherche et innovation, en cohérence avec la S3 régionale et la stratégie nationale sur les infrastructures de recherche.

Ces opérations s'incarnent dans l'acquisition d'équipements et dans des projets immobiliers visant à héberger des infrastructures de recherche.

En 2023, la totalité des méta-projets de recherche aura été initiée, comme par exemple les projets « GLAZ » avec la création d'une infrastructure de recherche pour anticiper et accompagner les transitions environnementales porté par les trois principaux observatoires et centres de recherche sur l'Environnement de la région Bretagne et « PHOTBREIZH » qui vise à renforcer la recherche et l'innovation dans des domaines ciblés de la photonique dont les applications concernent les domaines de la santé, de la défense, des STICs, des transports ou encore de l'industrie.

Sur le volet immobilier, peut être cité le projet de rénovation du site brestois de l'Ifremer « Sea Campus » dont l'objectif est de restructurer les locaux afin de répondre aux évolutions des besoins de la recherche dans un souci de mutualisation et d'interdisciplinarité.

→ Lancement du 3^{ème} appel à candidatures du programme post-doctoral MSCA Cofund Bienvenüe

Le projet BIENVENÜE, porté par la Région Bretagne a été retenu en 2020 par la Commission européenne et doté d'un financement de 5,5 M€, pour un budget total de 10,5 M€. Il est cofinancé par la Région et par les établissements bretons partenaires.

Le programme BIENVENÛE a pour ambitions :

- de renforcer le potentiel humain de la recherche bretonne sur le long terme, en attirant des chercheur·se·s au profil international de haut niveau par des conditions attractives en termes de salaire, d'environnement de travail, de formation et de réseautage ;
- d'accroître la visibilité et l'attractivité de la Bretagne dans ses domaines forts de recherche et d'innovation ;
- de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation – S3 bretonne et de contribuer ainsi au développement territorial.

Ce programme prévoit le recrutement dans les laboratoires bretons de 75 post-doctorant·e·s, réparti·e·s en 3 cohortes (25 bourses de 24 mois par cohorte) et sélectionné·e·s dans le cadre d'appels à projets.

Les deux premiers appels, initiés en 2021 et 2022, ont suscité plus de 200 candidatures et de retenir 56 candidat·e·s de haut niveau scientifique, portant des travaux sur des sujets d'intérêt régional tels que l'immunologie de mollusques bivalves d'aquaculture et les effets à long-terme de l'exposition à la pollution de l'air et aux espaces verts sur la santé.

2023 sera l'année du 3ème et dernier appel de ce projet européen ; fort du succès de ce programme, le dépôt d'une nouvelle candidature auprès de la Commission européenne est envisagé au 1er trimestre 2023.

→ Confortation et ajustement du dispositif de financement de thèses (ARED)

Le dispositif ARED – Allocations de Recherche Doctorale – est le dispositif socle de la politique d'accompagnement de la recherche en Bretagne. Il contribue ainsi, au travers de 120 projets soutenus annuellement, à 10% du financement total alloué au doctorat en Bretagne (aux côtés des financements des établissements, des entreprises, des appels à projets d'organisations nationales, de fondations...).

En Bretagne, ce sont ainsi 595 thèses qui ont été soutenues en 2019 ; 3 ans après la thèse, l'insertion professionnelle des docteurs se partage assez équitablement entre le secteur public (56%) et le secteur privé et associatif (44%) ; et pour près d'un tiers d'entre eux (29%), l'emploi est localisé en Bretagne (38% en France hors Bretagne et 33% hors France).

Le dispositif ARED repose sur la stratégie régionale de recherche et d'innovation, la S3. Pour 2023, au-delà de la S3, 4 priorités régionales sont identifiées, et devront être adressées par un nombre significatif de projets : les projets dont la finalité contribuera à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, la thématique one health – santé globale, avec une attention particulière au prisme alimentaire, la thématique cybersécurité, et les projets dont la finalité de recherche portera sur la cohésion sociale et territoriale.

La sélection des projets s'appuiera sur un croisement entre ces priorités régionales et les politiques scientifiques des unités de recherche et des établissements.

Les actions du programme

→ Une région visible et attractive, cultivant l'excellence

- ✓ Une recherche bretonne active dans un concert mondial
- ✓ Rayonner et attirer

→ Une région mobilisée

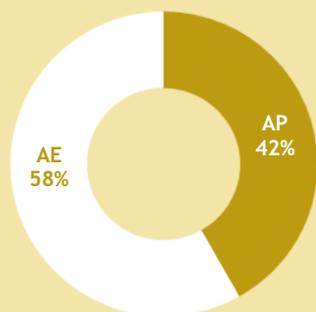
- ✓ Créer les conditions de la réussite
- ✓ Cultiver une envie
- ✓ Une recherche ancrée dans le territoire régional
- ✓ Communiquer et informer

→ Intégrer le c@mpus et les pratiques numériques comme outil de développement de l'appareil de formation et de recherche

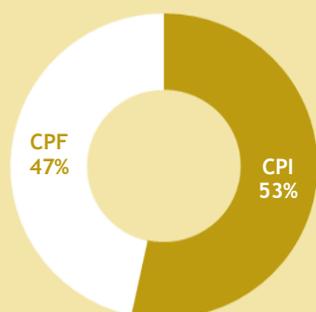
- ✓ Permettre le déploiement du c@mpus numérique
 - ✓ Favoriser les applications et pratiques numériques
-

Programme 502

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

1 340 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

1 866 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 295 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 130 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Usages numériques et cybersécurité

\\ Raison d'être du programme

Ce programme présente les orientations concernant les « usages numériques et la cyber sécurité ». Les dernières années ont montré une augmentation des attaques par rançongiciel, l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a par exemple mesuré un facteur 4 entre 2019 et 2020, les collectivités territoriales et locales représentant près d'un quart des victimes.

Dans ce contexte, le numérique doit être considéré comme un élément encore plus stratégique, dont les fondamentaux doivent être consolidés et sécurisés à tous les niveaux.

Autre élément fort de contexte : la prise de conscience brutale de la rareté et de l'importance de préserver l'ensemble des ressources, le numérique ne peut faire exception.

En février 2020, la Région a approuvé, en déclinaison de la Breizh Cop, son « engagement pour des stratégies numériques responsables ». Cet engagement s'inscrit sur un temps long et s'articule autour de thématiques qui se déclineront tout au long du mandat.

La première thématique traite de notre responsabilité politique et traduit le fait que la transition numérique est au service des transitions environnementales et sociétales. La Bretagne est une terre d'innovation en numérique, mais son accès peut être difficile pour une partie de la population : le budget conforte le développement d'une politique en faveur de l'inclusivité.

Le second thème concerne l'effort en faveur de l'accompagnement de la numérisation de l'économie et la transition numérique des acteurs économiques. Ces actions doivent se poursuivre en intégrant au travers du CSIRT (centre de réponse à incidents cyber), la dimension sécurité, qui constitue la première menace pour les TPE/PME.

Les services, de plus en plus dématérialisés, sont à mettre en œuvre avec un regard usages/usagers. La perception des citoyens, face aux services publics numériques, est un enjeu fondamental, tant en termes d'efficacité, qu'en termes d'image.

C'est bien une vision globale du numérique qui est inscrite dans ce budget portée par ces lignes de force :

- Un numérique responsable et inclusif
- Développement d'un numérique au service des citoyens et de l'économie
- Un numérique sécurisé et maîtrisé

\\ 2023 en actions

→ Promouvoir un numérique responsable

Les actions engagées en 2022 pour mettre en œuvre le plan relatif à la labellisation Numérique Responsable autour de la sensibilisation à ces enjeux, de la montée en compétence des équipes et de la création d'un réseau de collectivités locales engagées dans ce domaine seront poursuivies en 2023.

De même, des initiatives seront soutenues pour intégrer les bonnes pratiques dans le cycle de vie des matériels informatiques de la Région et dans la conception des services publics régionaux, afin de contribuer à l'objectif de réduction de 24% des gaz à effet de serre de la Région d'ici à 2030.

Les crédits consacrés à cette action totalisent 150 k€ en autorisation d'engagement.

→ Assurer un développement numérique inclusif et développer les compétences numériques

La Région mène cette action en coopération avec d'autres partenaires. Elle vise à améliorer le service rendu aux citoyens éloignés du numérique et permettre la professionnalisation des acteurs de la médiation numérique. La Région y consacrera un budget de 380 k€ en autorisation d'engagement en 2023.

Le partenariat avec le Groupement d'Intérêt Scientifique M@rsouin, à l'origine de nombreux travaux d'études et d'analyses sur le sujet de l'inclusion sera renouvelé en 2023 à hauteur de 200 k€. En complémentarité, la Région entend poursuivre l'expérimentation sur les problématiques d'inclusion numérique en Bretagne engagée avec LabAcces (30 k€). L'année 2023 verra se décider, le véhicule juridique en charge de porter l'inclusion numérique à la suite du HUB.

→ Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration

Au premier trimestre 2023, la plateforme de services publics numériques à destination des usagers, collectivités et acteurs économiques développée par la Région sera mise en service. A terme, en proposant aux usagers bretons des services personnalisés, cette plateforme simplifiera l'accès aux services publics sans se substituer aux collectivités et dans le respect des compétences de chacun. Elle constitue un hub à vocation servicielle tout en offrant une vitrine aux collectivités. La plateforme s'appuie sur la gestion des identités *www.mon-compte.bzh* qui a été livrée fin 2022.

Pour la conception et le développement de la plateforme, des fonds européens sont mobilisés (5 M€ sur REACT-EU pour 2021-2023 sur une dépense estimée à 6,7 M€). Pour 2023, l'effort de la Région représente 1.28 M€ en autorisation de programme en dépenses de conception et de développement, 165 k€ en autorisation d'engagement pour les frais d'hébergement.

→ Développer les atouts de la Bretagne dans la cybersécurité et renforcer la sécurité numérique du territoire

Le Campus cyber national a pour ambition de bâtir un centre de gravité de la cybersécurité et de la confiance numérique en France et en Europe, de coordonner les initiatives territoriales et de renforcer la synergie des acteurs.

La Région Bretagne a décidé d'adhérer au Campus cyber national pour le décliner territorialement dans l'esprit d'en faire un moyen de fédérer les différents acteurs de la filière et les collectivités bretonnes. Ce Campus cyber breton doit faire l'objet d'une labellisation en 2023. Au niveau régional la création d'un Computer Security Incident Response Team (CSIRT) s'inscrit dans ce cadre. Il a pour objectif de fournir localement un service de réponse à incident de premier niveau au profit des entités implantées sur le territoire régional et complémentaire de celui proposé par les prestataires privés. Il participe à l'animation de l'écosystème régional cybersécurité en s'appuyant sur les acteurs présents pour développer l'activité économique. Les dépenses relatives à la création de ce CSIRT, cofinancé par l'ANSSI, sont portées par ce programme et représentent en 2023, 60 k€ en autorisation de programme et 266 k€ en autorisation d'engagement.

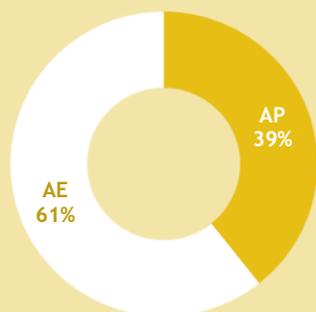
Ce programme porte également le financement de la Région dans deux outils bretons à dimension nationale : le Pôle d'excellence cyber (PEC) qui, créé en 2014 par le ministère des Armées et la Région Bretagne, fédère au niveau national des acteurs de la recherche, de la formation et de l'industrie pour contribuer à développer la filière cyber française et la promouvoir à l'international et France Cyber Maritime qui a pour mission d'apporter au monde maritime et portuaire des réponses concrètes et adaptées en matière de cybersécurité, afin de renforcer la résilience du secteur et de promouvoir l'excellence française en cybersécurité maritime en Europe et à l'international.

Les actions du programme

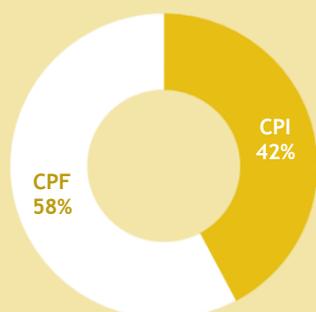
- Promouvoir un numérique responsable
 - Assurer un développement numérique inclusif et développer les compétences numériques
 - Accompagner la numérisation de l'économie et la transition numérique des acteurs bretons
 - Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration
 - Développer les atouts de la Bretagne dans la cybersécurité et renforcer la sécurité numérique du territoire
-

Programme 503

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

7 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

10 800 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

7 100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

9 700 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Innovation et économie de la connaissance

\\ Raison d'être du programme

Le soutien à l'innovation constitue un moyen à la fois d'accompagner les mutations des secteurs économiques existants, et de favoriser l'émergence d'activités nouvelles, dans le contexte d'accélération des transitions numérique, écologique et sociale. Le programme 503 représente la base de la politique régionale d'innovation, pour la diffusion de celle-ci partout en Bretagne, quelles que soient les entreprises (start-up, TPE, entreprises industrielles...) ou les natures d'innovations (technologiques, sociales, organisationnelles...). Ce socle, complété par le programme 504 vis-à-vis des filières structurantes et de l'économie circulaire, se matérialise par :

- Une gouvernance et une promotion de l'innovation lisible à l'échelle régionale, s'appuyant en particulier sur la dynamique insufflée par la nouvelle stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) 2021-2027. Le plan d'actions en matière d'innovation de l'agence régionale Bretagne Développement Innovation s'inscrit dans ce cadre, tout comme l'ensemble des opérateurs régionaux d'innovation : SATT Ouest Valorisation, Bretagne Compétitivité, Centres d'innovation technologiques (CIT), Technopoles. Il s'agit de disposer d'un écosystème d'accompagnement au transfert de technologies, à l'émergence et au développement de projets innovants performants, qui s'appuie sur l'ensemble des dispositifs régionaux, nationaux et européens d'aide à l'innovation ;

- Une gamme transversale de dispositifs d'aides aux entreprises, INNO, pouvant être complétée par des appels à projets ciblés, pour soutenir et impulser les projets d'innovation, en particulier pour accompagner les transitions écologiques & énergétiques, industrielles & numériques, et sociales & citoyennes ;

\\ 2023 en actions

→ Décliner la Stratégie régionale de recherche et d'innovation 2021-2027 (dite S3), intégrée dans le cadre plus global de la stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES)

Après deux ans de mise en œuvre de la S3 2021-2027, il convient d'ajuster la dynamique engagée pour conforter la gouvernance régionale de l'innovation, en l'intégrant dans la démarche plus globale de stratégie régionale des transitions économiques et sociales. Les 7 priorités posées dans la SRTES seront désormais le prisme de mise en œuvre de la S3. La mise en œuvre de cette stratégie de recherche et d'innovation prendra également appui sur le Programme Opérationnel FEDER/FSE+ 2021-2027, validé en septembre 2022. Les enjeux au croisement des transitions de la souveraineté à l'échelle européenne réaffirmés dans ces stratégies pourront amener la collectivité à soutenir des événements fédérateurs (Nutrevent, Connectathon, Open de la transition écologique et énergétique, Femmes & numérique, summit4Good...).

→ Engager une nouvelle contractualisation avec l'écosystème d'innovation pour gagner en performance dans un cadre budgétaire contraint

En appui des orientations formalisées par la **stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3)**, et dans sa mise en perspective plus globale au regard des enjeux de **transitions économique et sociale (SRTES)**, l'écosystème régional d'innovation doit, d'une part, gagner en performance et en efficacité au regard du contexte budgétaire, et, d'autre part, intégrer les enjeux des transitions au service des filières économiques et des entreprises régionales, en particulier des PME. Pour une grande partie des opérateurs de l'innovation, il s'agit donc de formaliser un nouveau contrat 2023-2025 en partenariat avec l'ensemble des collectivités concernées, pour gagner en visibilité, en efficacité, dans une démarche de rationalisation des budgets publics et de synergies renforcées entre l'ensemble de ces opérateurs.

- **La SATT (Société d'accélération du Transfert de Technologies) Ouest Valorisation**, filiale de valorisation de la recherche publique de l'ouest (universités, grandes écoles, grands organismes de recherche), dont le Conseil régional est

administrateur, enclenchera une nouvelle contractualisation 2023-2025 sur des actions prioritaires. Elle aura aussi vocation à s'articuler pleinement aux démarches de Pôles Universitaires d'Innovation (PUI). Il en sera de même pour le **PEPITE Bretagne** dédié à l'entrepreneuriat étudiant, et plus globalement, pour l'ensemble des outils au service de la valorisation de la recherche, du transfert de technologies et de l'entrepreneuriat, qui auront vocation à clarifier leur organisation en 2023, en collaboration avec les Technopoles et en capitalisant sur les programmes communs (« SIA DeepTech », Trophées de la valorisation, Fabrik ta pepite, ...). L'Etat et la Région renouvelleront cette année l'appel à projets dans le cadre du CPER visant à conforter le lien entre les plateformes de recherche et le monde économique.

- **Les Technopoles**, ancrées dans les territoires pour accompagner les projets des entreprises innovantes, de l'incubation au développement, en passant par les programmes européens ou l'orientation vers les projets collaboratifs de R&D poursuivront leurs actions. En lien étroit avec les EPCI bretons, les 7 technopoles bretonnes ont réenclenché la dynamique « French Tech » sur le territoire pour 2023, en mobilisant notamment autour d'événements axés sur les transitions : Digital Tech Conférence, Femmes & Numérique, Summit4Good... Les Technopoles poursuivront leur engagement au service de l'innovation pour accompagner les grandes transitions numérique, écologique et sociale, autour des enjeux d'économie circulaire, de « technologies pour le bien commun » (tech4good) ou encore en contribuant au projet de « Digital innovation hub » breton, porté par le Pôle de compétitivité Images et Réseaux, en partenariat avec BDI, le réseau CCI Bretagne, le Pôle d'excellence cyber etc. Les technopoles poursuivront aussi leur mission d'observatoire des jeunes entreprises innovantes de Bretagne.
- « **Bretagne Compétitivité** », agence d'innovation et d'accompagnement des transitions industrielles de la CCI Bretagne, est issue de la fusion entre les compétences de la CCI Bretagne (ARIST) et ceux de l'association Creativ. Constituée d'environ 21 ETP pour un budget global de 1,5 M€, cet opérateur va amplifier son action en 2023 au service des transitions en appui en particulier des parcours « Crisalides » (éco-activités, numérique, industrie), en lien avec le collectif BreizhFab pour l'accompagnement des mutations industrielles, et en lien avec l'ensemble de l'écosystème (BDI, CRESS, Technopoles...) pour l'accompagnement de la transition écologique et énergétique de l'économie. Un nouvel événement fédérateur, avec l'appui de l'ADEME et de collectivités partenaires, de type « Open de la transition écologique et énergétique » devrait ainsi voir le jour en 2023, permettant d'accélérer et d'amplifier la prise en compte de ces enjeux dans l'économie, dans l'esprit des objectifs prioritaires de la SRTES.
- **Les Centres d'innovation technologique et plateformes de R&D**, traits d'union entre recherche et besoins économiques des filières, sont accompagnés dans le cadre du volet Enseignement Supérieur Recherche et Innovation du CPER, et le seront désormais sur la **période 2023-2025 dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les autres collectivités bretonnes, via des Conventions cadre d'Objectifs et de Moyens (COM)** précisant les orientations stratégiques partagées centres/collectivités, les priorités d'actions, les soutiens budgétaires prévisionnels. La fédération ACT Food Bretagne va jouer un rôle important dans ce cadre, et a par conséquent décidé de redéfinir sa stratégie 2023-2025 en prenant en considération les nouvelles orientations de chacun de ses centres (ADRIA, VEGENOV, INNOZH, CEVA, IDMER). En complément, le CEA Tech poursuivra son programme de déploiement sur Quimper, en appui de la convention cadre 2022-2024 devant être signée début 2023 avec Quimper Bretagne Occidentale et le Conseil départemental du Finistère. Biotech Santé Bretagne, mobilisée au service des filières Biotech et Santé dans ses différentes composantes, poursuivra notamment l'animation de la feuille de route du Domaine d'innovation stratégique « Economie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie », en maintenant une attention toujours importante en 2023 sur les projets relatifs au handicap, et dans un contexte de mise en œuvre de deux nouveaux programmes d'expérimentation de France 2030 portés par le CoworkHIT à Lorient d'une part et le CHU de Brest d'autre part.

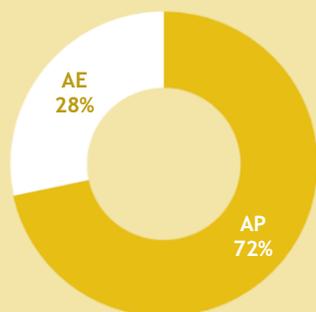
→ Prolonger la gamme de dispositifs INNO et ses effets au service des grandes transitions

Les filières bretonnes et leurs entreprises doivent initier ou accélérer leurs mutations dans un contexte d'amplification des transitions mais aussi des enjeux de souveraineté à l'échelle européenne. **La gamme INNO**, essentiellement au service des TPE et des PME bretonnes, permet d'accompagner ces transformations, en particulier en matière écologique et énergétique, en appui de la **déclinaison « sobriété »** de la gamme. Ainsi, depuis fin 2020, 67 projets innovants d'entreprises dans des dynamiques vertueuses d'un point de vue écologique, et inscrits dans des démarches d'économie circulaire en ont bénéficié, pour plus de 3,2 M€. En 2023, il sera donc proposé de prolonger cette déclinaison « sobriété » sur l'ensemble des dispositifs de la gamme INNO au-delà d'INNO Conseil et d'INNO R&D, en particulier en déployant un volet « sobriété » pour INNO R&D collaborative, et pour INNO expérimentation. Il s'agit de renforcer les soutiens régionaux aux projets d'innovation d'entreprises inscrits dans des démarches de réduction de l'impact environnemental de leurs produits/services, d'économies de ressources, de décarbonation, de low-tech, d'économie circulaire, ...

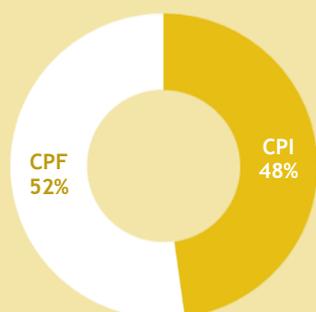
Par conséquent, les dispositifs régionaux d'aide à l'innovation seront reconduits en 2023 dans leur diversité d'objectifs (INNO Conseil pour les TPE, INNO R&D pour les PME, INNO R&D Collaborative, INNO Expérimentations, et leurs déclinaisons sobriété), sur l'ensemble de la chaîne de valeur, dont la maturation de la recherche et le transfert de technologies, en portant une attention particulière à l'émergence et à l'accélération d'entreprises innovantes (incubateur Emergys Bretagne, PHAR, Booster Bretagne, Inno Market'Up...) et au soutien aux projets d'innovation industriels structurants, en matière d'emplois et d'aménagement du territoire, de manière articulée au nouveau Programme opérationnel FEDER/FSE+ et aux dispositifs de Bpifrance.

Programme 504

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

9 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

3 555 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

6 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 555 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développement des secteurs clés de l'économie bretonne

\\ Raison d'être du programme

En appui des Pôles de compétitivité et des projets collectifs d'innovation, ce programme vise plus globalement à répondre aux enjeux d'innovation des secteurs stratégiques bretons, en mettant en synergie recherche publique et privée, permettant ainsi d'aligner l'ensemble des forces régionales d'innovation d'une filière, sur les mêmes objectifs. Il s'agit aussi bien sûr d'aligner les stratégies de ces secteurs clés de l'économie régionale avec les stratégies régionales (S3, SRTES), et de travailler en particulier les enjeux de transition écologique, énergétique et climatique, d'une part et de souveraineté à l'échelle européenne d'autre part (alimentaire, énergétique, numérique...).

\\ 2023 en actions

→ Une nouvelle « phase 5 » 2023-2026 des Pôles de Compétitivité

Chacun des Pôles de compétitivité présent en Bretagne œuvre à la transformation de ses filières par l'innovation, en appui de l'ensemble des compétences de R&D du territoire. Valorial pour les filières alimentaires, Images & Réseaux pour le numérique sécurisé, sobre et souverain, Id4Car pour les mobilités (devant ainsi devenir ID4mobility), Mer Bretagne Atlantique pour les innovations maritimes, EMC2 pour les technologies industrielles, Vegepolys Valley pour le végétal, et Atlanpole Biothérapies pour la santé. Bien intégrés dans l'écosystème régional d'innovation aux côtés des Technopoles, des Centres d'innovation technologique, de la SATT Ouest Valorisation ainsi que des agences régionales (BDI et BCI), les Pôles permettent en particulier de déployer une culture collaborative et de partage des innovations entre acteurs académiques et entreprises de mêmes secteurs sur le grand ouest.

Pour cette « phase 5 », les Régions vont être confortées dans le pilotage de cette politique, mais l'Etat, contre toute attente, va finalement maintenir un soutien aux Pôles labellisés. Ce soutien, annoncé stable sur la période 2023-2026, restera matérialisé par une convention entre l'Etat et la Région, avec un transfert à la Région du financement de l'Etat à destination des Pôles. Dans ce contexte de portage régional de la politique des Pôles, il sera proposé, d'une part, de renforcer le co-pilotage avec la Région des Pays de la Loire qui partage avec la Bretagne les 7 Pôles de compétitivité, et d'autre part, de renouveler le partenariat Région/EPCI dans le soutien aux Pôles et aux projets collaboratifs qu'ils labellisent. Les Pôles seront en particulier attendus sur leur cœur de métier : animation de l'innovation de leurs domaines, et accompagnement de projets d'innovation entre entreprises et laboratoires, centrés sur les enjeux de transitions et de souveraineté à l'échelle européenne. Ils seront aussi très clairement attendus sur leur articulation avec l'ensemble de l'écosystème régional, en particulier dans le cadre de la déclinaison de la stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3). Les antennes des Pôles ligériens en Bretagne seront consolidées en appui sur les centres d'innovation bretons (Vegenov pour Vegepolys Valley, Biotech Santé Bretagne pour Atlanpôle Biothérapie, et Institut Maupertuis pour EMC2). Au niveau des cellules pré-compétitives des Pôles Valorial et Vegepolys Valley, il conviendra d'entamer une réorientation des activités, parallèlement à l'avancement des projets déjà engagés, pour concentrer les efforts sur des projets à impact plus immédiat sur le territoire, les enjeux plus long terme étant plutôt du ressort des acteurs de la recherche. Enfin, il s'agira de s'assurer globalement de la capacité des Pôles à améliorer la mesure de l'impact de leurs actions et à garantir un reporting aux collectivités.

Pour le fonctionnement des Pôles, il sera proposé de maintenir les modalités de financement en conservant une part majoritaire de subvention fixe, et une part variable sur objectifs, sur la participation des entreprises bretonnes aux projets et sur la capillarité de l'action du Pôle sur l'ensemble du territoire breton. Il s'agira là aussi de d'homogénéiser nos modalités avec la Région des Pays de la Loire pour la période à venir.

→ Conforter le soutien aux projets collaboratifs

En parallèle de la succession d'appels à projets nationaux pas toujours lisibles et peu anticipables dans le cadre de « France 2030 », avec lesquels nous essayons néanmoins de nous articuler au mieux, plusieurs dispositifs seront confortés au niveau régional pour permettre à nos domaines d'innovation stratégiques de formaliser des projets collaboratifs d'envergure centrés sur les transitions et les enjeux de souveraineté :

- Le dispositif « i-démo régionalisé » cofinancé avec l'Etat et contractualisé dans le cadre de « France 2030 régionalisé » a été lancé en 2022 et devrait permettre de présenter les meilleurs projets retenus sur 2 vagues courant 2023 (PIA 4), pour les projets compris entre 1 et 4 M€.
- L'appel à projets collaboratifs au croisement des filières et contractualisé dans le cadre du nouveau Programme Opérationnel FEDER/FSE+ 2021-2027, pour les projets entre 500 K€ et 1 M€ ; l'appel à projets a été lancé par anticipation en décembre 2022, pour permettre l'inscription de projets au budget 2023.
- Les différents appels à projets lancés par les Pôles de Compétitivité à destination des PME, en lien avec Bpifrance et la Région Pays de la Loire, ou projets labellisés « au fil de l'eau », pour des projets sollicitant généralement moins de 500 K€ d'aide régionale.

Cette logique d'investissement a été un peu ralentie courant 2022, mais devrait revenir à un niveau élevé courant 2023, en appui sur collaboration des collectivités bretonnes, unique en France, du « guichet des collectivités » formalisé entre la Région et 20 EPCI, et grâce aux fonds FEDER, répondant ainsi aux enjeux de l'accélération des transitions, dans le cadre de la stratégie régionale de recherche et d'innovation S3 2021-2027 et de la SRTES.

→ Des projets collectifs d'ambition nationale et européenne, ancrés en Bretagne, au service de la transformation des filières

En complément, ou dans le sillage des écosystèmes des Pôles de compétitivité, plusieurs dynamiques régionales ont émergé ces dernières années, pour catalyser la recherche et l'innovation de nos principales filières, et faire rayonner la Bretagne en France et en Europe.

À ce titre, dans le domaine maritime, outre le Pôle mer Bretagne Atlantique, les outils collectifs au service de la recherche et de l'innovation maritime bretonne (d'une part du Campus Mondial de la Mer, animé par le Technopôle Brest Iroise et porteur du Océan Hackathon, de la Sea Tech Week etc. et d'autre part de France Energies Marines (FEM)) constituent des dynamiques importantes. Elles auront vocation à contribuer à l'animation du Domaine d'innovation stratégique régional dédié à l'économie maritime, et à alimenter les axes d'innovation de la feuille de route maritime bretonne.

Dans le domaine du numérique, avec le lancement en 2022 du projet européen EDIH Bretagne, la Bretagne dispose désormais d'un écosystème en capacité d'organiser le soutien à la digitalisation de l'économie en appui des technologies innovantes (Cyber, IA, ...). En effet, ce projet, porté par le Pôle Images et Réseaux, intègre aussi BDI, les Technopoles, le Pôle d'Excellence Cyber, l'INRIA, le CNAM Bretagne, l'IMTA etc. L'Institut de recherche technologiques (IRT) b<>Com a fêté ses 10 ans en 2022 et va donc devoir entrer dans une nouvelle phase à compter de 2023. L'IRT envisage restructurer ses activités et va devoir rapidement trouver son modèle économique. La Région poursuivra en 2023 la réorientation de ses crédits en faveur de l'IRT sur les projets partenariaux avec les laboratoires et entreprises des filières clés du territoire (santé, mer...).

Sur le champ de la transition industrielle et des mobilités, Excelcar et la démarche d'ACT Manufacturing entreront cette année dans une étape importante, en liens avec le Pôle d'Excellence Industrielle de la Janais et la dynamique régionale BreizhFab. Il s'agira de formaliser une stratégie d'évolution de ces outils dans les années à venir, en développant un équilibre davantage tourné vers des offres et ressources privées.

Enfin des programmes structurants visant à accompagner les mutations des secteurs agricoles et agroalimentaires seront poursuivis en 2023, en appui notamment de l'institut Carnot AgriFood Transitions, du CEA Tech ou des axes de réflexions sur l'adaptation au changement climatique (projets CLIMAVEG et FERMADAPT). Les synergies de cet écosystème d'innovation alimentaire seront renforcées en intégrant les contraintes et les opportunités de la période, et en mobilisant les Pôles Valorial et Vegepolys Valley, Act Food Bretagne et ses composantes, la SCIC Centre Culinaire Conseil etc. pour amplifier les transformations engagées dans les filières, et accroître encore la visibilité de la Bretagne à l'échelle nationale et européenne.

Les actions du programme

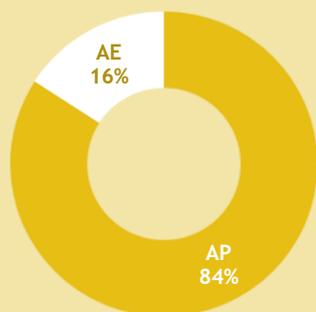
→ Contribuer au développement de l'activité des pôles de compétitivité

- ✓ Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité
- ✓ Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité

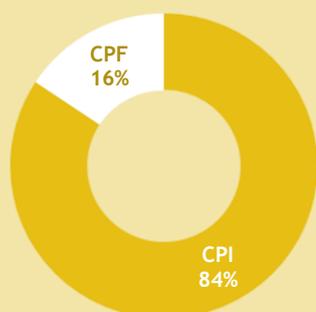
→ Accompagner les projets structurants

Programme 505

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

13 150 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

2 475 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

12 524 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 325 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Création, développement et transmission d'entreprises

\\ Raison d'être du programme

Alors que les données pour l'ensemble de l'année 2022 ne sont pas encore connues, la tendance des derniers mois confirme un nombre de créations d'entreprises en baisse et celui des défaillances en hausse. S'il convient de rester prudent à ce stade sur l'analyse de ces chiffres, on observe un repli des nouveaux micro-entrepreneurs, alors que la Bretagne était, au cours de ces dernières années, dans les premières régions en matière de création de ce statut. Plus largement, la baisse générale constatée, de l'ordre de 3%, est semblable à la tendance nationale.

La vigilance est de mise s'agissant de l'évolution des défaillances d'entreprises, avec près de 1300 enregistrées en Bretagne entre juillet 2021 et juin 2022. Après avoir atteint un niveau particulièrement bas dans un contexte de mesures étatiques de soutien aux entreprises, les défaillances repartent à la hausse avec à date un phénomène, en grande partie, de « rattrapage ». Une petite alerte néanmoins, les défaillances sont légèrement plus élevées en pourcentage en Bretagne que dans le reste de la France.

C'est dans ce contexte que la Région réaffirme son engagement pour la sécurisation des projets de création ou de reprise, et notamment autour de l'entrepreneuriat féminin, et le soutien à la pérennisation des entreprises créées, à travers son dispositif phare qu'est Pass création.

La stratégie régionale s'appuie également depuis de nombreuses années sur un ensemble cohérent d'outils partenariaux de financement capables d'intervenir sous forme de garanties d'emprunt, de prêts d'honneur, de fonds propres et quasi fonds propres à toutes les phases clés de la vie de l'entreprise (amorçage, création, développement, transmission). Certains de ces outils seront renforcés cette année.

\\ 2023 en actions

→ Pass Création : sécuriser la création et la reprise d'entreprises

En janvier 2022, la Région a mis en œuvre de nouveaux marchés pour le portage du Pass Création pour la période 2022-2025, pour un budget annuel de 1,8 M€.

L'accompagnement individuel en 3 prestations (projet, financement, post création) reste le socle du dispositif, avec un assouplissement dans l'accompagnement des jeunes entreprises. Les ateliers collectifs thématiques ou réservés à certains publics (jeunes, femmes) se mettent en place progressivement et devraient atteindre un rythme conforme aux attentes en 2023. Ces ateliers, complémentaires des accompagnements individuels, permettent aux entrepreneur.e.s d'approfondir leurs connaissances, d'acquérir plus de confiance, et de développer des savoirs être qui consolideront leur projet entrepreneurial dans la durée.

Par ailleurs, la Région maintiendra en 2023 son soutien au développement de l'entrepreneuriat, par sa présence et sa participation financière aux salons de la création-reprise de portée régionale.

→ Poursuivre le soutien à l'entrepreneuriat féminin

La Région poursuit son soutien au développement de l'entrepreneuriat féminin, par son aide aux actions de plusieurs associations bretonnes, consolidant ainsi les spécificités apportées par ces différentes structures. En 2023, deux d'entre elles poursuivront également l'animation d'ateliers collectifs réservés aux femmes, nouvellement déployés autour du dispositif Pass Création.

→ Soutenir les entreprises et les dirigeant.e.s en difficultés

La Région est présente à toutes les phases de vie des entreprises et permet également l'accompagnement des entreprises en difficulté, avec un objectif de préservation des emplois. Les associations soutenues œuvrent à la détection des difficultés des

entreprises et facilitent la résolution des problèmes ou, lorsque cela n'est plus possible, contribuent à l'accompagnement des chefs d'entreprises après la phase de liquidation judiciaire.

→ **Recapitaliser Breizh Up, Breizh Invest PME et Sembreizh : une triple opportunité de renforcer la dynamique des outils fonds propres bretons**

Dans le prolongement de la session des 7-8 avril 2022 qui en a validé l'intérêt et le principe, le capital de **Breizh Up** devrait être porté en 2023 à 30 M€, par un apport de 10 M€ de la Région, son actionnaire unique qui sollicitera en contrepartie une nouvelle aide équivalente des fonds européens (FEDER) en ingénierie financière.

Depuis sa création, Breizh Up est devenu un acteur de référence de l'écosystème de l'amorçage en Bretagne. Il bénéficie d'un réseau de 42 partenaires régionaux, nationaux et désormais internationaux (un premier fonds britannique labellisé) avec lesquels il a réalisé, au 30 juin 2022, 30 investissements dans de jeunes entreprises du territoire pour un total de 13 M€ ; en complément 31 M€ ont été apportés par les co-investisseurs et 28 M€ ont été investis en fonds propres ou quasi fonds propres par d'autres investisseurs, l'intervention de Breizh Up jouant un effet de levier significatif dans les opérations financées.

▶▶ **La Région engagée dans la Breizh COP : accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques**

La cartographie des startups à impact en France 2022, réalisée par France Digitale, a identifié six sociétés du portefeuille de Breizh Up :

- Eolink (également mentionnée en exemple dans le rapport France 2030)
- Algo Paint
- Thrasos
- Newcy
- Aisprid
- Dilepix

Le contrat de gestion signé avec la société de gestion, UI Investissement, arrivant à échéance au 31 décembre 2023, une nouvelle procédure de sélection du gestionnaire de Breizh Up sera mise en œuvre au cours du premier semestre 2023 avec un prisme encore renforcé sur les enjeux de RSE.

Par ailleurs, après une dernière augmentation de capital intervenue en 2012, le choix de repositionner la société **Breizh Invest PME** sur les phases de développement et de transmission s'avère gagnant, l'outil contribuant à combler une insuffisance de marché identifiée sur les « petits tickets d'investissement ». Cet outil partenarial historique dont le capital de 7,4 M€ est détenu pour moitié par la Région et Bpifrance, pour moitié par quatre banques de place, détient en portefeuille 27 lignes actives, dont une majorité dans l'industrie ; elles totalisent près de 1000 emplois en Bretagne.

Une nouvelle augmentation de capital de l'ordre de 3 M€ permettra à Breizh Invest PME de consolider son modèle économique avec un niveau d'investissement accru et une équipe plus structurée capable notamment de mettre en place et piloter la stratégie ESG de l'outil. Les fonds seront apportés par l'ensemble des associés au prorata de leur détention du capital, à l'exception de Bpifrance dont la stratégie nationale exclut désormais l'intervention dans des outils régionaux de cette taille.

Enfin, il est envisagé de faire grandir la société de portage immobilier **BreizhImmo**, engagée à fin 2021 dans 9 opérations représentant un investissement total de 43,7 M€ : 5,4 M€ de fonds propres BreizhImmo, 2,8 M€ de fonds propres co-investis par BreizhImmo avec des industriels, la Banque des territoires ou autres acteurs du territoire, et 35,5 M€ de dettes levées auprès des banques. Ces 9 opérations représentent près de 1 350 emplois (ETP) créés ou pérennisés dans les filières stratégiques pour la Bretagne que sont l'agroalimentaire, les produits de la mer, la santé, les énergies, les services et l'environnement.

Avec un capital de 10 M€, BreizhImmo peut financer jusqu'à 49 M€ d'opérations immobilières d'entreprises. Au vu du rythme actuel d'engagement et du flux qui ne faiblit pas, il est indispensable de venir conforter l'outil en 2023 par une augmentation de capital d'au moins 2 M€ dont la moitié apportée par la Région via la Sembreizh, le solde par les banques partenaires, le temps que la société puisse sortir des premières opérations mises en œuvre, libérant ainsi des moyens qui seront réinvestis dans de nouveaux projets.

Les actions du programme

→ **Impulser un environnement favorable à la création de nouvelles activités et à la reprise d'entreprises sur l'ensemble du territoire breton**

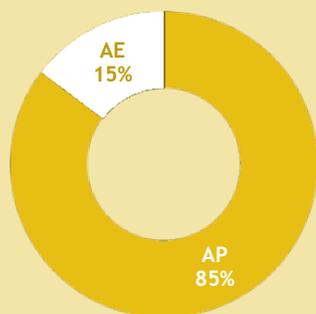
- ✓ Contribuer à la dynamique entrepreneuriale sur l'ensemble du territoire
- ✓ Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs-repreneurs, par le soutien aux structures actives dans l'accueil et l'accompagnement

→ **Améliorer la structure financière des PME grâce aux outils d'ingénierie financière**

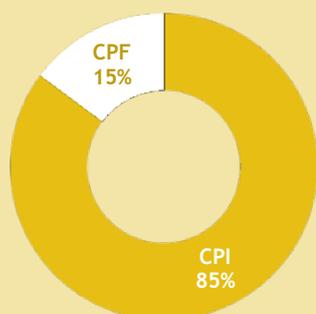
- ✓ Soutenir le développement des PME en intervenant en fonds propres et quasi fonds propres
- ✓ Renforcer l'apport personnel des porteurs de projets par les dispositifs de prêts d'honneur
- ✓ Soutenir le développement des PME en facilitant l'accès aux financements privés, sous forme de garanties

Programme 506

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

15 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

2 580 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

14 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 435 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Accompagnement des entreprises et de l'emploi

\\ Raison d'être du programme

Les actions de ce programme visent le financement d'outils de soutien, tant collectifs qu'individuels, permettant aux entreprises bretonnes de bénéficier d'un maximum d'atouts pour anticiper les mutations sociales, les bouleversements autour des ressources, les évolutions technologiques et ainsi maintenir leur compétitivité, leur équilibre social et leur ancrage territorial.

\\ 2023 en actions

→ Pour des entreprises de l'industrie agro-alimentaire engagées auprès du monde agricole et autour des transitions environnementales et sociétales

L'année 2023 sera marquée par le démarrage de la nouvelle programmation européenne 2023-2027. Le Plan Stratégique National a été adopté à l'été 2022, il s'agit à présent de mettre en œuvre les mesures qui seront soutenues par les fonds européens mais aussi par la contrepartie régionale permettant de mobiliser le FEADER.

L'agroalimentaire est le 1^{er} secteur d'activité industrielle en Bretagne et représente 8 % de l'ensemble des salariés de la Région. Intimement lié à notre tissu agricole et aux enjeux de souveraineté alimentaire, il est le cœur de notre économie bretonne. Cependant, même si dans un contexte de crise sanitaire la filière agroalimentaire bretonne a tiré son épingle du jeu, certaines entreprises ont particulièrement souffert, notamment celles ayant un lien fort avec la restauration hors domicile. C'est à présent le coût des matières premières, de l'emballage et la flambée des coûts de l'énergie ainsi que le manque de main-d'œuvre qui les impactent très fortement dans leur développement.

Face à ces constats, les entreprises doivent faire preuve de résilience, se réinterroger sur les préoccupations sociales et environnementales, sur les modes de productions, de consommation d'énergie, d'eau dans une optique de développement durable.

A ce titre, un nouvel appel à projets ouvrira en 2023 afin de poursuivre l'accompagnement des entreprises agroalimentaires dans leurs projets d'investissements et de transitions. Pour la période 2023-2027, l'enveloppe FEADER allouée sur cette mesure représente plus de 25 M€. La contrepartie régionale nécessaire pour mobiliser cette enveloppe s'élève à plus de 16 M€.

→ Le dispositif PASS Commerce et artisanat renforcé autour des centralités et des transitions environnementales et numériques

Le dispositif voté en 2017, visant à soutenir les petites entreprises de proximité qui maillent le territoire et dynamisent les centres-villes et centres-bourgs, est désormais déployé sur l'ensemble des 60 EPCI bretons. Au cours des dernières années, il a connu quelques ajustements pour tenir compte du contexte économique (assouplissements dans le contexte Covid, soutien accentué en matière de digitalisation et numérisation). Depuis son lancement, se sont ainsi plus de 2 800 entreprises qui ont été accompagnées par ce dispositif, avec au moins un projet soutenu sur 63% des communes bretonnes. Le montant des subventions accordées en co-financement avec les EPCI s'élève à 14,5 M€, dont une quote-part Région de 6,4 M€ (*chiffres à fin 2021*).

La montée en puissance du dispositif sur les territoires ne cesse de se confirmer. Ainsi, la seule activité du 1^{er} semestre 2022 représente 735 entreprises accompagnées pour un total de subventions versées en co-financement avec les EPCI de 3,6 M€ dont une quote-part régionale de plus d'1,5 M€.



Des ajustements au dispositif seront apportés dans une nouvelle version du dispositif qui sera mis en œuvre dès juillet 2023. Parmi les grandes orientations, qui font l'objet d'une concertation avec les Epci au titre de la revoyure du dispositif, figurent notamment le recentrage des accompagnements vers les centralités et le soutien aux investissements permettant de réduire encore plus fortement les impacts environnementaux et l'accompagnement à la digitalisation.

→ **Accompagner les entreprises du tourisme**

Au cours de la saison d'été 2022, les établissements touristiques bretons ont comptabilisé près de 22 millions de nuitées avec une fréquentation en hausse de 7,2 % par rapport à la situation d'avant crises. Ces résultats sont portés par la forte fréquentation dans les campings dont les nuitées dépassent les niveaux de fréquentation de 2019. En revanche,

les hôtels peinent à retrouver les chiffres de fréquentation de 2019. En 2023, la Région poursuivra son soutien à la modernisation des entreprises de ce secteur qui, après la crise, doivent revenir à l'équilibre. Elle accordera également toujours une attention particulière aux entreprises faisant preuve de pratiques vertueuses (pratiques RH, labels environnementaux...).

→ **Soutenir le développement stratégique des entreprises de productions audiovisuelle et cinématographiques**

En cohérence avec la politique culturelle, la Région accompagnera, en 2023, les entreprises du cinéma et de l'audiovisuel (producteurs et prestataires) dans leur développement stratégique. L'objectif de ce soutien est de permettre le maintien et le développement de l'emploi, le développement des investissements et la capacité des entreprises à rayonner au niveau national et international.

→ **Soutien des entreprises bretonnes dans leur développement à l'international**

L'année 2022 a permis de retrouver une activité de prospection intéressante pour les entreprises bretonnes avec le retour en présentiel, et dans leur quasi-totalité, des salons en France et à l'international. Nos aides directes à l'export ont néanmoins été très peu mobilisées, comme lors des deux dernières années, mais dans un autre contexte. En lien avec le projet stratégique mené autour de la SRTES, une révision en profondeur des dispositifs ainsi qu'une réflexion avec les acteurs de l'internationalisation sera engagée en début d'année 2023. En raison du contexte budgétaire et au regard des montants mobilisés, le budget dédié aux aides export, présence sur les salons et autres accompagnements, a d'ores et déjà été revu à la baisse pour 2023.

→ **Accompagner la transition des entreprises dans le cadre de dynamiques collectives**

Plus de 400 entreprises industrielles bretonnes ont été accompagnées avec l'actuel programme Breizh Fab. Fort de ces résultats, et à l'écoute des industriels, il sera lancé un nouveau programme pluriannuel Breizh Fab à compter de 2023, grâce au soutien de la Région, de l'Etat et de l'Ademe notamment. Ce programme continuera à aider les entreprises industrielles, à renforcer leur compétitivité, tout en les mobilisant beaucoup plus fortement pour qu'elles engagent les transitions nécessaires à l'émergence d'une industrie résiliente. Décarbonation de l'industrie, renforcement de l'attractivité des métiers, économie circulaire, sobriété des process, sécurisation des données face au risque cyber, sont autant d'enjeux sur lesquels les entreprises pourront être sensibilisées et accompagnées. Outre ces 250 accompagnements individuels, il est prévu d'amplifier le volet collectif, pour renforcer le tissu industriel et la communauté d'industriels bretons. Ainsi, les animations collectives seront renouvelées (Open de l'industrie, rencontres prospectives, webinaires...) et complétées par des temps de sensibilisation plus nombreux et à une échelle infra-régionale.

Avec ses 500 adhérents, le réseau Produit en Bretagne poursuivra ses actions de valorisation des entreprises et de la culture bretonne : opérations commerciales, remise de Prix (libraires, livres, musique) pour valoriser des produits culturels, animations inter-adhérents... De plus, il poursuivra son engagement pour inciter les entreprises à s'engager dans des démarches de RSE, au travers du rapport annuel à renseigner par chaque adhérent, et de la labellisation de ceux qui le souhaitent.

Le réseau PLATO mobilisera plus de 400 dirigeants d'entreprises, au sein de groupes territoriaux pour leur proposer des échanges d'expériences entre dirigeants, et de bénéficier de l'expertise de coachs issus de grandes entreprises.

→ Aider les entreprises à se faire accompagner dans leurs transitions

La Région propose aux entreprises une aide financière pour leur permettre de bénéficier de certaines expertises pour répondre à leurs enjeux stratégiques (RH, commercial, performance industrielle...). En 2023, il est proposé une refonte du dispositif PASS Conseil pour le flécher exclusivement sur les enjeux relatifs aux transitions (écologique et environnementale, sociétale, économique...). L'objectif est d'augmenter fortement le nombre d'accompagnements avec un dispositif bien identifié. Ce dispositif pourrait aussi constituer un pré-requis nécessaire à l'octroi de certaines aides à l'investissement notamment, dans une logique d'éco-socio conditionnalité.

→ Mise en place d'un « Soutien financier résilience énergie » d'un montant de 1 Million € pour les petites entreprises, artisans et commerçants qui souhaiteraient réaliser des investissements participant à une moindre consommation d'énergie, en complément des aides d'Etat

En tant que collectivité cheffe de file du développement économique en Bretagne, la Région se doit d'être aux côtés des petites entreprises, artisans et commerçants les plus impactés par la crise énergétique (hausse des prix du gaz et de l'électricité) et les plus fragiles.

En complément des dispositifs de l'Etat et des accords passés avec les fournisseurs d'énergie, la Région souhaite accompagner un plan global de rénovation, d'isolation ou de tout investissement matériel participant à une moindre consommation d'énergie des petites entreprises et particulièrement des commerçants.

Lucide sur la réalité des moyens à sa disposition, et attaché à mobiliser l'ensemble des acteurs, ce plan qui devra réunir les chambres consulaires, les organisations et fédérations professionnelles, et peut être l'ADEME et/ou la Banque Publique d'Investissement, devra être opérationnel avant l'été. L'objectif est de soutenir les entreprises au chiffre d'affaires inférieur à 1,5 million € et prioritairement celles dont la facture d'électricité ou de gaz aura été multipliée par 2 minimum entre le 1er trimestre 2021 et le 1er trimestre 2023.

La région y consacrerait un million d'euro. Ainsi la Région confirme son engagement au service des acteurs économiques du quotidien et de la proximité, et de la résilience des petites entreprises, artisans et commerçants face aux crises énergétiques.

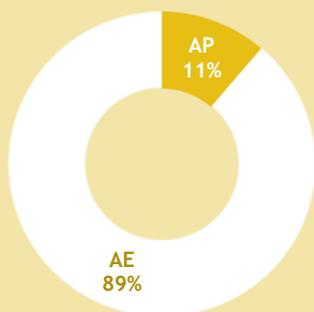
Cette somme d'1 Million € est ajoutée aux 14 Millions d'€ d'autorisation de programme et fera l'objet d'inscription en crédits de paiement à la décision budgétaire modificative la plus proche, en tant que de besoin et financée par la reprise de l'excédent 2022 après approbation du Compte administratif.

Les actions du programme

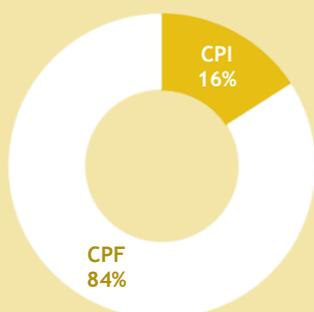
- **Accompagner la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité**
 - ✓ Soutenir les actions collectives permettant la mise en réseaux et la diffusion des bonnes pratiques
 - ✓ Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances internes
 - **Soutenir les entreprises dans leur développement international**
 - ✓ Encourager et organiser la présence de PME sur les manifestations internationales
 - ✓ Soutenir les investissements et la prospection des marchés export
 - ✓ Encourager la structuration des ressources humaines dans l'entreprise pour développer l'international
 - **Accompagner la dynamique des territoires**
 - ✓ Contribuer à accompagner les artisans et commerçants des zones rurales
 - ✓ Accompagner les mutations économiques
-

Programme 507

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

400 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

3 151 025 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

600 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 174 025 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Economie sociale et solidaire et innovation sociale

\\ Raison d'être du programme

L'économie sociale et solidaire est une autre façon d'entreprendre, complémentaire de l'entrepreneuriat « classique ». Elle est d'autant plus opportune dans un contexte où les transitions économiques et sociales sont nécessaires pour assurer le développement durable du territoire. Elle apporte des solutions innovantes pour une économie plus inclusive, ancrée dans les territoires. Aussi, les chantiers ouverts trouveront une nouvelle dynamique dans le cadre de la SRTES en cours de définition.

\\ 2023 en actions

→ **Accompagner les porteurs de projets de l'économie sociale et solidaire**

Pour soutenir le développement des projets socialement innovants, la Région intervient principalement sur différents axes :

Le soutien des structures d'accompagnement

Les 19 pôles de l'ESS et les 4 incubateurs TAG (Trajectoires AGiles) maillent l'ensemble de la Bretagne pour accompagner les projets innovants en création ou en développement.

Désormais ce collectif arrive à maturité et il est important de se questionner sur son fonctionnement, sur les sources d'amélioration possibles pour répondre au mieux aux besoins des porteurs de projets. Une consultante a été missionnée dès 2022 dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) régional pour établir des scénarii d'évolution. Les premières conclusions indiquent la nécessité de mutualiser certaines fonctions administratives ou de communication entre les structures pour que les coordinateurs des pôles (parfois seuls salariés) puissent se concentrer sur leur cœur de métier. Ce travail d'optimisation des ressources disponibles au service de l'accompagnement des porteurs de projets de l'ESS est loin d'être achevé. Il se poursuivra tout au long de l'année 2023 en associant également l'ensemble des acteurs de l'écosystème ESS (Région, Etat, Banque des territoires, France Active Bretagne, Union régionale des Scop, coopératives d'activité et d'emploi, Mouvement associatif de Bretagne...).

Favoriser les coopérations entre ESS et économie « classique »

L'économie sociale et solidaire, de par son agilité, sa capacité à innover, peut apporter des réponses à des besoins non ou mal couverts par l'économie classique. Ainsi, elle a été précurseur dans le domaine environnemental et plus particulièrement l'économie circulaire. C'est pourquoi la Région souhaite missionner la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) pour mener un travail exploratoire sur certaines filières telles que l'économie maritime ou l'agriculture pour déterminer dans quelle mesure l'ESS peut contribuer à apporter des réponses aux grands défis auxquels elles sont confrontées. De même, un essaimage de l'action Traits d'Union, coordonnée par les pôles de l'ESS et qui vise à créer des ponts entre les entreprises de l'ESS et les entreprises de « l'économie classique » sera opéré sur de nouveaux territoires.

La mise en place d'outils d'ingénierie financière

Au cours de ces dernières années s'est mis en place, avec le soutien de la Région notamment, un continuum de financements pour accompagner les projets de l'économie sociale et solidaire : dispositifs régionaux d'aide directe, mais aussi de France Active Bretagne (alimentés par la Région et la Banque des territoires), des Cigales (finance solidaire), de l'Urscop etc. Ce soutien sera poursuivi. Il est à noter la mise en place d'un nouveau dispositif de France Active Bretagne, Booster ESS. Il

consiste à accompagner les entreprises de l'ESS dans la structuration de leur pilotage financier lors du démarrage de leur activité, étape pendant laquelle elles restent fragiles.

→ **Coopérer à l'échelle des EPCI**

Depuis plusieurs années la Région a noué des relations fortes avec les EPCI et en particulier sur le développement économique à travers un conventionnement spécifique et la mise en place du Service Public de l'Accompagnement des Entreprises (SPAÉ). En 2023, il est proposé d'approfondir ce partenariat sur le volet ESS avec la création d'un club des élu.e.s de l'ESS. Le but est de permettre aux élu.e.s des collectivités de s'inspirer des politiques publiques mises en place par d'autres collectivités bretonnes, de créer un espace d'échange et de coopération et de découvrir des initiatives de l'ESS sur différents territoires. L'objectif en 2023 est d'organiser quatre rencontres, une par département.

→ **Soutenir les démarches de co-recherches**

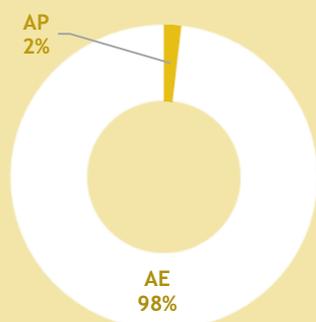
Depuis deux ans l'appel à projet « Recherche et société » a pour objectif de favoriser les liens entre les acteurs de la société civile et le monde de la recherche afin de stimuler les dynamiques d'innovation sociale sur des sujets très divers (égalité des droits, environnement, culture, etc). En 2023, un séminaire présentant les lauréats 2021 et 2022 sera organisé avec le service de l'enseignement supérieur et de la recherche, co-financeur de l'appel à projets. L'objectif est de présenter les dynamiques de recherche participative existantes en Bretagne et favoriser l'appropriation du dispositif par les acteurs de la recherche.

Les actions du programme

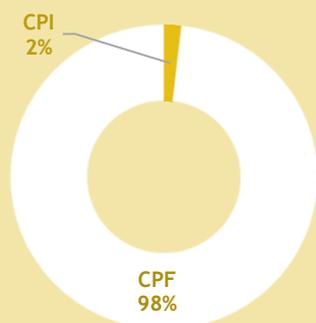
- Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires
 - S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'ESS pour développer des emplois pérennes et de qualité
 - Développer le dialogue social dans les entreprises et les territoires
-

Programme 508

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

100 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

5 410 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 410 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire

\\ Raison d'être du programme

Dans un contexte d'incertitude économique pour 2023, au regard notamment de l'inflation, de l'évolution des coûts énergétiques et des crises internationales, les entreprises bretonnes sont confrontées de nouveau à des mutations accélérées de leur modèle. La résilience est certainement une qualité développée pour nombre d'entre elles au cours de ces dernières années mais la situation globale incite à la plus grande prudence. Si la Bretagne avait jusqu'ici été globalement préservée de défaillances importantes, il convient d'être attentif à l'évolution de la conjoncture sans pour autant être alarmiste au regard de fondamentaux bretons qui restent solides.

C'est dans ce contexte qu'il apparaît encore plus primordial d'accompagner les évolutions nécessaires, et en partie subies par les entreprises, autour des enjeux environnementaux et sociétaux.

Ce programme a vocation à accompagner les entreprises qui s'inscrivent dans cette dynamique, en finançant les têtes de réseaux filières et clusters ainsi que nos 2 agences positionnées sur les enjeux de développement économiques : Bretagne Développement Innovation et Bretagne Commerce International.

\\ 2023 en actions

→ Accompagner les filières dans leurs transitions et mutations

L'Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires (Abea) va poursuivre ses actions économiques en faveur de la filière agroalimentaire, en articulation avec les actions menées sur le volet environnemental, ou en matière d'emploi et de dialogue social. L'Abea renforcera ses travaux d'observation, avec des baromètres plus réguliers, pour caractériser les situations des entreprises, contrastées selon leurs canaux de distribution notamment. De plus, il est prévu de renforcer les démarches en faveur de l'attractivité de la filière, notamment lors du Carrefour des Fournisseurs de l'Industrie Agroalimentaire (CFIA) 2023 avec un événement dédié « Food Talent ». L'Abea continuera à accompagner les entreprises sur les enjeux liés à l'usine 4.0, en lien avec BDI et Valorial ou sur des enjeux liés à la crise énergétique avec des réflexions autour de l'auto-production notamment.

La Région apportera son soutien à la Cellule Economique de Bretagne. Ses travaux contribuent à caractériser les mutations structurelles auxquelles la filière de la construction est confrontée, et à éclairer ses évolutions conjoncturelles.

Il est à noter également la continuité de l'action pour les entreprises bretonnes de l'aéronautique, avec le soutien au cluster Bretagne Aérospace qui aura en ligne de mire en 2023, le salon du Bourget, ainsi qu'un partenariat avec BCI afin de structurer la filière sur les marchés internationaux et notamment nord-américains. La structuration de la filière se poursuivra autour du cluster Bretagne Aerospace et des enjeux de sensibilisation des entreprises du secteur pour la protection de leurs données face aux cyber attaques mais également sur la décarbonation du transport aérien.

La Région apportera son soutien au cluster Bretagne Pole Naval, afin de lui permettre de poursuivre ses travaux en faveur du développement des entreprises des filières navales, énergies marines renouvelables et oil and gas. Le cluster s'engagera sur la thématique emploi dans la filière, autour de l'organisation du Salon Pro&Mer, ainsi que de la bourse aux emplois via son site web et du Campus des Industries Navales.

Bretagne Développement Innovation, agence économique régionale, sera mobilisée dans ses missions d'anticipation et d'accélération des transitions de l'économie régionale. Elle le fera autour de ses missions socles d'observation de connaissance et de promotion de l'économie et des entreprises. Elle interviendra dans le cadre des Grands Projets Structurants en parfaite cohérence avec les objectifs de la Breizh COP et en particulier avec les 6 engagements prioritaires du Conseil régional. BDI assurera également l'animation du Campus Cyber breton.

→ Renforcer la coopération entre les acteurs de l'accompagnement à l'international

Dans le but d'additionner les forces, depuis 2019, la Région, Bretagne Commerce International, Bpifrance et Business France ont signé un protocole d'accord dans le cadre de la Team France Export. L'objectif est d'améliorer la coordination des différents acteurs qui accompagnent le développement à l'export par une meilleure information sur leurs actions respectives, un partage d'informations sur les besoins formulés par les entreprises et les attentes sur les différents marchés. En 2023, dans le cadre de l'élaboration de la SRTEs, et de son volet internationalisation des entreprises, il s'agira de repenser le positionnement régional sur l'internationalisation ; à travers les missions et le rôle de son Agence, notre gamme de dispositifs à l'export, mais également de la coordination entre les différents opérateurs œuvrant pour le déploiement à l'international de nos entreprises bretonnes et le développement d'entreprises étrangères en Bretagne.

→ Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

L'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract) interviendra dans le cadre d'une gouvernance renouvelée, puisqu'elle devient au 1^{er} janvier un établissement du réseau national Anact. En 2023, outre ses interventions pour la santé au travail (ex. démarche de prévention des TMS par l'utilisation d'une technologie en lien avec BDI, la Carsat et l'ABEA), la qualité des parcours professionnels et l'attractivité des métiers (ex. métier d'aide-soignant), le renforcement du dialogue social, elle prévoit d'accompagner les entreprises pour que, dans leurs démarches de transitions, les enjeux relatifs au travail soient bien intégrés (ex. transformation numérique d'EHPAD, les conditions de travail dans la vente en circuits courts...). L'Aract animera le Fonds national pour l'Amélioration des Conditions de Travail et coordonnera son déploiement, notamment en Bretagne, en lien avec les acteurs concernés.

→ Engager les acteurs bretons dans l'économie circulaire et déployer les filières de valorisation (ex-503)

Le passage à une économie « plus circulaire » peut offrir des opportunités d'innovation et de développement économique, et des avantages tels que la réduction de la pression sur l'environnement, l'amélioration de la sécurité de l'approvisionnement en matières premières, l'augmentation de la compétitivité. Elle répond ainsi à une double performance économique et environnementale adaptée au défi climatique. L'ambition de la Région est de faire de la gestion durable de nos ressources une véritable opportunité de développement économique, en créant de la valeur ajoutée, en générant des emplois et en développant des filières innovantes « vertueuses » d'un point de vue écologique.

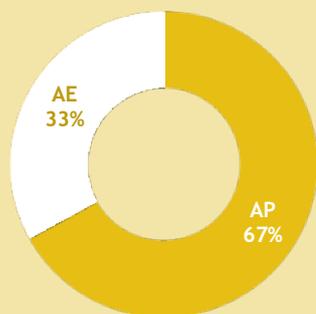
La Région renforcera en 2023 l'inscription des acteurs économiques dans le développement de ces nouveaux modèles circulaires notamment via l'intégration de ces enjeux dans les conventions de partenariat entre la Région et les organismes de développement économique qui accompagnent les entreprises. La déclinaison des gammes de dispositifs économique intégrera par ailleurs des critères favorisant l'économie circulaire. L'élaboration de la SRTEs sera également l'occasion pour la Région de réaffirmer l'importance du développement de l'économie circulaire, parmi d'autres leviers, pour répondre aux enjeux de transitions écologique et énergétique.

Les actions du programme

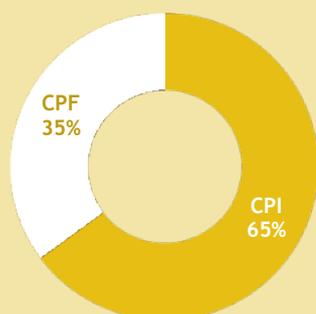
- Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne
 - Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises
 - Soutenir les filières et renforcer la coordination des acteurs de l'économie
 - ✓ Favoriser le développement des filières structurantes de l'économie bretonne
 - ✓ Renforcer la coordination de l'économie bretonne
 - ✓ Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail
-

Programme 509

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

21 350 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

10 550 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

17 700 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

9 600 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Agriculture, filière bois et alimentation

\\ Raison d'être du programme

Les crises et chocs qui impactent aujourd'hui nos sociétés pointent la nécessité de garantir notre souveraineté alimentaire et d'accélérer les transitions agroécologiques.

Le Plan stratégique national français qui trace les contours de la PAC 2023-2027 a été adopté cet été. La nouvelle PAC 2023-2027, entrera en vigueur le 1er janvier prochain et devra répondre aux attentes des citoyens tant en matière de santé, d'alimentation que de durabilité. Après une phase transitoire d'un peu plus de deux ans sur la mise en œuvre des fonds européens, l'année 2023 sera donc l'année effective de lancement de cette nouvelle programmation.

Aussi, l'Etat a lancé en fin d'année 2022 une concertation sur le pacte et la loi d'orientation et d'avenir agricoles.

La Région, de son côté, a engagé dès 2021 les Etats généraux de l'installation-transmission pour répondre à l'enjeu majeur du renouvellement des générations en agriculture. Les orientations d'une nouvelle politique d'accompagnement d'installation-transmission ont été votées le 16 décembre dernier.

Observant une accélération de la décapitalisation des cheptels bretons, notamment bovin, et une crise de l'Agriculture Biologique sans précédent, et des enjeux grandissants autour de l'alimentation dans un contexte de pouvoir d'achat en tension, la Région appuie sa politique agricole sur la mise en œuvre de la nouvelle programmation Feader, principalement autour des axes prioritaires suivants : plan d'investissements de transition des exploitations agricoles (ITEA), programme d'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs (DJA), Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et dispositifs de valorisation du bocage et de la forêt.

\\ 2023 en actions

→ **Renouvellement des générations en agriculture : déclinaison opérationnelle de la stratégie régionale en faveur de l'installation-transmission, fruit de la concertation des Etats généraux de l'installation-transmission**

La Région doit relever le défi du renouvellement des générations en agriculture et de la transmission. La Région a lancé en 2021 une large concertation autour des Etats généraux de l'installation-transmission qui s'est traduite par un rapport d'orientations voté lors de la session du 16 décembre 2022. La Région souhaite orienter son action autour de 6 axes : améliorer la transmission, accompagner l'installation, préserver, restructurer et orienter l'usage du foncier, attirer et former aux métiers de l'agriculture, territorialiser l'installation-transmission en s'appuyant sur les EPCI et développer une stratégie de communication autour de l'installation-transmission.

L'année 2023, sera l'année de la mise en œuvre de la nouvelle programmation Feader et notamment de la nouvelle dotation jeunes agriculteurs. Par ailleurs, la Région va renforcer son soutien aux porteurs de projets de plus de 40 ans.

Afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets, la Région souhaite s'appuyer sur les Points Accueil formation-installation-transmission territoriaux, guichet d'entrée et d'accompagnement des porteurs de projets, mais aussi sur des comités territoriaux composés d'acteurs professionnels experts des questions d'installation et capables de valider le projet des futurs agriculteurs. Le CRIT reste l'instance de gouvernance de la politique installation-transmission.

La politique installation-transmission doit aussi pouvoir se décliner au plus près des territoires, c'est pour cette raison que la Région souhaite la mise en place d'un volet spécifique agriculture dans le cadre des conventions de partenariat de développement économique avec les EPCI. Cette ambition se traduira par un pack installation articulé

autour du complément de DJA, du fonds Brit agricole et du foncier. Un dispositif transmission spécifique sera proposé aux EPCI dans un second temps dans le cadre du partenariat.

Par ailleurs, la Région va décliner dès 2023 de nouvelles actions sur le foncier en s'appuyant sur un partenariat rénové avec la Safer et la constitution d'une réserve foncière dédiée aux échanges et restructurations parcellaires lors de l'installation et de la transmission.

Enfin, le dispositif Prêt d'honneur qui permet de faciliter l'installation des jeunes et la reprise des exploitations sera élargi à l'ensemble des filières de production et ouvert au partenariat avec les EPCI. Ce dispositif a été redoté en 2022 de 4 M€, dont 2 M€ de la Région, le restant étant apporté par BPI, ainsi que par des partenaires privés (banques...).

→ Soutenir les investissements de transition dans les exploitations agricoles

En 2023, la Région va engager le nouveau Plan d'Investissements de Transition des Exploitations Agricoles. Ce programme doit permettre de répondre aux enjeux de résilience des exploitations agricoles. Une priorité sera donnée aux investissements qui ont un effet direct sur la réduction de l'empreinte carbone, l'amélioration de la gestion de l'eau de façon quantitative et qualitative et l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité.

Par ailleurs, la Région va poursuivre son accompagnement aux investissements dit « productifs » mais, pour en bénéficier, les agriculteurs devront s'engager dans des contrats de transition agro-écologiques. Cette démarche de progrès, articulée autour de trois axes (carbone-climat, eau et biodiversité) permet de valoriser et/ou de proposer un contrat d'engagement à tous les agriculteurs en Bretagne.

De plus, la Région sera particulièrement attentive aux soutiens aux investissements réalisés dans un cadre collectif tel que les CUMA. Ce nouveau plan d'investissements de transition permettra d'accompagner l'évolution des pratiques agricoles, de soutenir la modernisation des outils de production pour de meilleures conditions d'élevage et de travail, la diminution de la consommation énergétique, et enfin le renforcement de l'autonomie alimentaire dans les élevages.

Le nouveau programme Breizh bocage engagé en 2023 s'appuiera sur une implication plus forte des agriculteurs et sur le label Haies pour promouvoir une gestion et une valorisation durable du bocage. La Région poursuivra son accompagnement pour organiser son déploiement et labelliser les premiers projets bretons, tant au niveau des agriculteurs que des structures vendeuses (structures de type SCIC bocage).

En cohérence avec ses objectifs de sortie des pesticides de synthèse inscrits dans le SRADDET, la Région Bretagne poursuit son engagement pour une agriculture toujours plus durable et résolument tournée vers l'agro-écologie. Elle multiplie les initiatives dans ses politiques publiques, notamment agricole et eau, pour accompagner collectivement et individuellement les agriculteurs bretons vers la sortie de l'usage pesticides de synthèses. Ainsi, dès 2023, la Région Bretagne mettra en œuvre une MAEC forfaitaire « réduction des phytosanitaires » et intégrera un volet « eau » dans les contrats de transition agro-écologique (CTAE) qui serviront de voie d'accès aux aides régionales, notamment dans le cadre de la PAC 2023-2027.

Partant du principe que les transitions peuvent se révéler moins difficiles en collectif, la Région Bretagne s'appuiera sur la mise en place des groupes spécifiques « réduction des phytos » (30 000 ou DEPHY), prévue dans le cadre du plan Ecophyto, aux côtés de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. L'accompagnement de projets ambitieux de réduction d'utilisation des pesticides sera également soutenu à travers le dispositif Agriculture Ecologiquement Performante, dont le 7^{ème} Appel à Projet est en cours.

→ Construire de nouveaux dispositifs pour accompagner la relocalisation de l'agriculture

La Région Bretagne poursuivra et adaptera ses dispositifs (FEADER et hors FEADER) dédiés à l'émergence et à la structuration d'outils de relocalisation agricole et alimentaire (outils collectifs de transformation et de commercialisation). En particulier, les aides à la transformation à la ferme seront revues pour permettre d'accompagner de petits collectifs d'agriculteurs autour de la transformation et de la vente directe de leurs productions.

→ Le Plan Breton pour l'Arbre, un accélérateur pour le développement de la filière forêt-bois

La Région inscrit désormais la poursuite de son soutien à la filière forêt-bois selon une approche plus englobante autour de l'Arbre. Cette stratégie, en cours de structuration, vise à mettre en synergie un ensemble de politiques publiques valorisant l'Arbre tant pour ses aménités environnementales que pour ses différentes voies de valorisation, matière (construction, ameublement, emballage) ou énergie.

Pour concourir à ces objectifs, la Région s'appuiera sur différents leviers à sa disposition dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, de transition agricole et environnementale, de formation, de commande publique ou en lien avec sa politique de valorisation des voies navigables. Les acteurs associatifs, les collectivités et les entreprises seront étroitement associés à la phase d'élaboration du Plan et constitueront des partenaires indispensables à sa mise en œuvre jusqu'en 2028.

L'accélération des transitions écologiques, le rééquilibrage entre la ressource régionale disponible et les marchés du bois, la conciliation des fonctions de production et de préservation des écosystèmes ou l'amélioration du dialogue avec la société civile représentent les principaux enjeux déjà identifiés auxquels ce Plan devra permettre de répondre.

Dès 2023, les premiers engagements concrets seront mis en œuvre. Ainsi, le programme Breizh Forêt-Bois d'encouragement à la plantation forestière par boisement de friches agricoles ou transformation de peuplements pauvres sera poursuivi et

enrichi d'un 3ème volet dit « Amélioration ». Ce nouveau dispositif a vocation à accompagner les propriétaires forestiers à faire évoluer de manière progressive des boisements peu productifs en futaies de qualité, à partir d'une palette diversifiée d'interventions sylvicoles douces et ciblées (éclaircies, élagage, dépressage, cloisonnements, tailles de formation, ...).

→ **Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles : une aide exceptionnelle au maintien à l'agriculture Biologique de 5,5 M€**

A compter du 1er janvier 2023, l'Etat va reprendre le pilotage des aides à la conversion à la bio et des MAEC surfaciques. Ces aides constituent l'un des outils majeurs du second pilier de la Politique Agricole Commune pour accompagner le changement des pratiques agricoles au bénéfice de l'environnement. Dans la continuité de l'aide exceptionnelle en 2022 sur les MAEC systèmes (jusqu'à 3000 € supplémentaires par agriculteur) et dans un contexte économique particulièrement difficile pour la production en Bio, la Région va mettre en place un plan spécifique de maintien à l'agriculture biologique d'ampleur en 2023, avec un engagement de près de 5,5 M€ de crédits Feader et de la Région.

Une enveloppe exceptionnelle sera mobilisée pour les filières bio du porc, volailles et lait, afin de compenser la perte économique entre les trajectoires prévisionnelles et le réalisé des ventes et de contribuer à la prise en charge des coûts de production et renforcer la rémunération des agriculteurs.

Par ailleurs, la nouvelle MAEC forfaitaire Réduction de l'utilisation de phytosanitaires va être engagée en 2023. La Région souhaite également poursuivre son engagement sur les MAEC surfaciques, particulièrement sur les territoires à enjeux comme les Bassins versants algues vertes. Enfin, les MAEC Protection des Races Menacées et Apiculture seront pilotées par la Région et reconduites, cette dernière constituant un outil central dans la mise en œuvre du futur Plan abeille que la Région va engager en 2023.

→ **Maintenir et développer les élevages bovins en système herbager :**

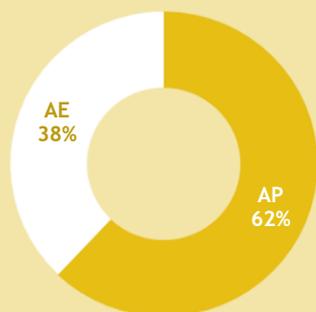
Prenant la mesure du recul des élevages bovins-lait et bovins allaitants sur son territoire, et consciente de l'enjeu du maintien des prairies bocagères pour le stockage du carbone, la rétention de l'eau et l'identité de nos paysages, la Région réaffirme son engagement envers l'élevage en système herbager.

Cela se traduira notamment par une année supplémentaire de la MAB (Maintien en Agriculture Biologique) pour 5,5 M€ qui bénéficieront aux éleveurs, et par la revalorisation de 50 €/hectare des MAEC 2022 (paiement mars 2023).

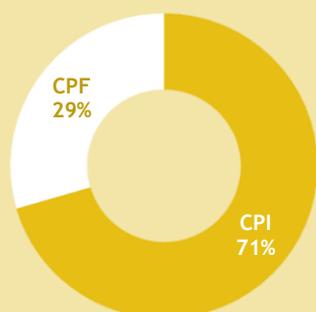
La mise en œuvre de la nouvelle politique agricole commune permettra aussi à la Région Bretagne de consolider les soutiens aux investissements facilitant l'amélioration des conditions de travail dans les fermes herbagères (boviduc, remise à niveau de chemins, abreuvoirs et clôtures...), l'acquisition d'animaux de races mieux adaptées à l'alimentation à l'herbe et à la hausse des températures, l'augmentation de l'autonomie fourragère des élevages, les formations à la conduite agroécologique des ruminants mais aussi l'aide aux investissements d'adaptation des industries et de l'artisanat de l'aval pour transformer les produits des systèmes herbagers.

Programme 510

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

6 019 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

3 676 200 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

5 975 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 500 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Pêche, aquaculture et développement maritime

\\ Raison d'être du programme

Le programme 510 est l'outil principal de financement de la politique maritime intégrée de la Région : il apporte un soutien spécifique aux filières halieutiques (pêche, aquaculture, criées et ports de pêche, mareyage, transformation...), il est le support de certaines actions de politique maritime intégrée (éducation à la mer, sécurité maritime, etc.) et appui la mise en œuvre transversale de cette politique avec les autres directions intervenant dans le champ maritime.

De nombreuses actions de ce programme viennent directement cofinancer des dossiers mis en œuvre à travers le programme FEAMPA. Ainsi, sur les 9,7 M€ d'autorisations de programme et d'engagement, 42 % sont fléchés en contrepartie du FEAMPA. Cette proportion a vocation à augmenter dans le temps avec la montée en puissance de la programmation des dossiers européens.

L'année 2023 présentera plusieurs enjeux d'importance : agir pour accélérer la transition des filières halieutiques et plus particulièrement la décarbonation de la flotte de pêche dans le contexte d'augmentation du prix du carburant, accompagner les places portuaires qui seront fragilisées par une diminution de l'activité de pêche, réussir un démarrage dynamique de la programmation FEAMPA.

Les coopérations avec nos partenaires européens notamment celtiques seront poursuivies, ainsi que les actions au niveau européen pour faire évoluer les points de réglementation communautaire qui entravent la transition de la pêche.

La coordination de la gestion du trait de côte au niveau régional en lien étroit avec l'Etat prendra de l'ampleur et donnera lieu à une feuille de route spécifique. Il en est de même des actions en faveur du transport maritime vélique, levier prometteur de décarbonation et filière économique d'avenir.

Enfin, la politique maritime régionale sera présentée dans un document global, donnant à voir l'ensemble des politiques, stratégies et feuilles de route de la collectivité concourant à l'ambition maritime régionale.

\\ 2023 en actions

→ La fin du programme FEAMP 2014-2020

L'année 2023 permettra d'achever la programmation du FEAMP au travers du paiement des bénéficiaires (jusqu'à la fin 2023). La Région accompagne ainsi l'aide à la création d'entreprises de pêche ou l'installation et la transmission des entreprises aquacoles. Elle soutient également les investissements des entreprises de transformation et de commercialisation des produits de la mer, en faveur de l'amélioration des conditions de travail et de la sécurité, d'une meilleure valorisation des produits et d'une diminution de leur impact sur l'environnement. Les concessionnaires des ports de pêche bénéficient également du soutien régional et du FEAMPA pour leurs investissements, tout comme des projets de développement local littoral à travers le volet territorial du FEAMPA (Développement local mené par les acteurs locaux – DLAL).

→ Le lancement du FEAMPA 2021-2027

Tout début 2023, le dépôt des premiers dossiers complets de demande d'aide sur le nouveau système d'information régional dédié (Portail des aides - PDA) sera une étape opérationnelle importante en vue du démarrage de la programmation du FEAMPA 2021-2027. La nouvelle CORSPA 2021-2027 a été installée fin septembre 2022 à Vannes. Les documents régionaux de mise en œuvre et les critères de sélection ayant été validés, les projets seront sélectionnés au fil de l'eau. L'organisation opérationnelle est en place, associée à l'animation pour faire connaître les dispositifs et l'accompagnement au montage des projets pour les futurs bénéficiaires.

L'objectif de maximisation des effets leviers sur les aides sectorielles sera recherché afin d'assurer le déploiement des transitions énergétiques et écologiques pour le secteur.

Pour le volet territorial, le DLAL reste un outil majeur de l'émergence d'une économie bleue sur les territoires, en s'appuyant sur les richesses de l'existant en matière de pêche et d'aquaculture. Les territoires de projets ont été sélectionnés courant 2022 à la suite d'un appel à candidatures et les nouvelles Commissions mer littoral commenceront à sélectionner les projets début 2023.

►► Poursuite des travaux en faveur de la décarbonation des filières halieutiques

Les travaux engagés en faveur de la décarbonation se poursuivront. En complément d'autres démarches, une étude sera lancée pour identifier les solutions possibles pour lever les verrous techniques, réglementaires, financiers, etc. Un travail d'animation sera mis en œuvre avec notamment le suivi des projets soutenus dans le cadre de l'appel à projet « transitions énergétiques des filières pêche et aquaculture bretonnes » ou ceux déposés à l'AMI « déploiement de l'hydrogène au sein de la flotte de pêche ». Cette démarche s'articulera notamment avec les guichets innovation breton et national du FEAMPA et le Dispositif d'innovation stratégique mer.

→ Déploiement du groupement interportuaire

Les travaux du groupement Pêche de Bretagne, animés et financés par la Région se poursuivront. Ceux initiés sur les transitions, en particulier la transition énergétique afin de rendre les activités portuaires moins énergivores et tendre vers une autoconsommation, s'amplifieront. Ces travaux sont d'autant plus importants dans le contexte de hausse du coût de l'énergie.



Suite au plan de sortie de flotte « Brexit », des travaux seront menés sur l'adaptation des ports et le maintien des équilibres portuaires. Des échanges réguliers se poursuivront avec le GIE « ports de pêche de Bretagne », regroupant les concessionnaires, et les représentants des autres maillons sur la situation de la filière. Le cas échéant, ils permettront d'adopter une position commune pour solliciter l'Etat ou la Commission européenne.

→ Finalisation du document de politique maritime régionale

Sur la base de l'évaluation de la précédente feuille de route Mer & Littoral (2018), de l'analyse des différentes politiques régionales et de leurs interactions avec les sujets maritimes, et des stratégies élaborées par les territoires maritimes dans le cadre de la mise en œuvre du volet territorial du FEAMPA 2022-2027 (DLAL), un premier document exposant les orientations de la politique maritime régionale a été élaboré. Adossé à ces orientations, un débat s'est tenu en session plénière de décembre 2022, sur l'ambition maritime régionale, les enjeux et opportunités qu'elle offre, les orientations prioritaires proposées pour l'action de la collectivité.

Ce débat a permis d'alimenter la politique maritime régionale dont la version finale comprenant l'ambition générale, les priorités retenues et une présentation des différents documents qui viendront la compléter, sera présentée pour validation en session plénière du Conseil régional en 2023.

→ Agir en faveur des transitions en soutenant le transport maritime propulsé par le vent

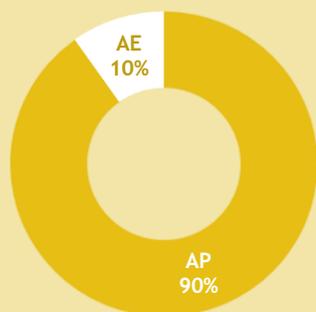
Aux actions sur le trait de côte et la décarbonation des flottes de pêche et conchylicoles est venu s'ajouter un chantier consacré au transport maritime propulsé par le vent. Les compétences de la Bretagne dans le domaine de la voile de compétition offrent des perspectives intéressantes en matière de transfert de technologies vers la marine de commerce. Près d'une soixantaine d'entreprises bretonnes sont déjà implantées dans le secteur du transport maritime à voile. La Bretagne accueille également plusieurs lignes maritimes assurées par des navires à voile et de nouveaux projets sont en émergence, notamment en matière de cabotage. La Région souhaite accompagner cette dynamique. Elle envisage pour cela d'adopter en 2023 une feuille de route en faveur du transport maritime propulsé par le vent.

►► Mettre en œuvre un réseau de territoires maritimes par le biais du volet territorial du FEAMPA

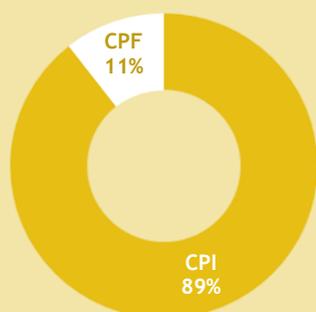
Suite à l'appel à candidatures lancé en novembre 2021 afin de sélectionner les territoires maritimes qui bénéficieront du DLAL FEAMPA en Bretagne, sur la période 2021-2027, 8 candidatures ont été sélectionnées, constituant un réseau de territoires maritimes couvrant l'ensemble du littoral breton. Pour mettre en œuvre leurs stratégies en faveur de l'économie bleue, les territoires bénéficient d'une enveloppe FEAMPA de 8 millions, à laquelle s'ajoute un montant équivalent correspondant à la contrepartie publique nationale, principalement apportée par les crédits régionaux.

Programme 511

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

61 404 800 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

6 650 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

55 160 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 500 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Ports

\\ Raison d'être du programme

La Région Bretagne est propriétaire de 5 ports de commerce (St Malo, St Brieuc, Roscoff, Brest, Lorient) qui contribuent à l'approvisionnement du territoire par voie maritime, permettant ainsi aux entreprises bretonnes de gagner en compétitivité et de réduire leur impact environnemental par l'utilisation d'un mode de transport massifié. Le programme budgétaire portuaire comporte ainsi des dépenses visant à entretenir et moderniser les infrastructures maritimes permettant cette activité logistique, et visant à soutenir tout investissement de nature à améliorer la performance logistique et environnementale de l'activité portuaire.

La Région Bretagne est également propriétaire de 5 ports de construction-réparation navale (Lorient, Concarneau, Brest, St Brieuc, St Malo) qui accueillent sur leurs terre-pleins un écosystème complet d'entreprises industrielles dont le savoir-faire positionne la Bretagne en pointe sur des segments de la filière (ou filières connexes) en plein essor : transport vélique, course au large, technologies numériques embarquées, EMR, etc. Le programme budgétaire comporte notamment des dépenses permettant d'assurer la mise à disposition d'outils de mise à sec indispensables à l'existence de ces entreprises sur notre territoire, toujours avec le souci d'une performance industrielle et environnementale élevée.

La filière halieutique est accueillie sur différents ports régionaux, et en particulier, la Région est l'autorité portuaire de 6 halles à marée (St Malo, Roscoff, Brest, Concarneau, Quiberon, Lorient). Elle en soutient les exploitants en accompagnant les opérations de modernisation et les actions en faveur de l'environnement.

Enfin la Région Bretagne est propriétaire d'une quinzaine de ports polyvalents (pêche, plaisance, desserte des îles, tourisme, etc.). Dans ces ports, elle s'assure de la pérennité des infrastructures maritimes et de la qualité des services offerts aux usagers avec une attention particulière à la mission de continuité territoriale pour les îliens.

\\ 2023 en actions

→ Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires

La Région Bretagne est propriétaire d'un vaste patrimoine bâti situé dans les zones industrialo-portuaires. Si ce patrimoine est largement concédé, la Région reste responsable de la conservation de certains éléments de patrimoine. En 2023, outre l'exercice des missions traditionnelles du propriétaire, la Région Bretagne procédera à une opération de démolition d'ampleur sur le port de Lorient pour libérer du foncier.

→ Assurer l'entretien du patrimoine portuaire pour en garantir la pérennité

La structuration progressive d'une politique patrimoniale des ouvrages portuaires a d'ores et déjà permis d'objectiver les priorités des opérations de maintenance à conduire en 2023. C'est ainsi que des opérations récurrentes seront menées sur les quais en maçonnerie notamment. Au-delà de ces opérations généralistes, qui mobilisent des moyens d'études importants, des opérations plus ciblées seront également diligentées. A Brest, les études de réparation du poste caboteur, du quai Malbert et du quai 1^{er} ouest seront engagées.

A Saint-Malo, la sécurisation des coffres en Rance marquera une nouvelle étape dans la vaste opération de modernisation des infrastructures portuaires. A Lorient, l'engagement de l'opération de dragage du port de pêche permettra d'améliorer durablement les cotes d'exploitation, tandis que les premières études pour la réhabilitation du quai nord-ouest seront engagées. L'effort de maintenance dans les îles sera par ailleurs poursuivi, notamment à Batz ou dans les ports de desserte (Quiberon, Roscoff). La Région poursuivra également ses actions en faveur d'une amélioration constante des techniques de suivi des pathologies des ouvrages.

→ Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires

Le projet de développement du port de Brest entrera en 2023 dans sa phase finale avec le lancement du dernier lot de travaux visant à consolider l'extension en mer réalisée avec les sédiments de dragage du port. Ces travaux doivent permettre de livrer fin 2026 le terminal EMR achevé.

Les études se poursuivront sur le projet de modernisation du terminal du Naye à Saint-Malo.

Outre ces deux grands projets, plusieurs projets de développement des fonctionnalités des ouvrages à l'occasion de grosses réparations seront à l'étude en 2023 : quai de Terre-Neuve à St Malo pour développement de la réparation navale du pôle Jacques Cartier, 1^{er} éperon à Brest pour améliorer la desserte de Molène et Ouessant, réhabilitation d'un appontement à Lorient pour accueillir les navires de servitude EMR, réaménagements de terre-pleins et voiries sur les îles pour améliorer la gestion des flux passagers, etc.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP

- Projet de développement du port de Brest : un nouveau terminal EMR, pour accueillir l'industrie de l'éolien flottant
- Appontement pour les navires de servitudes des parcs éoliens offshore au large de Lorient

L'année 2023 sera également consacrée à la recherche de méthodes innovantes pour le suivi des pathologies d'ouvrages.

→ Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP

- Etudes pour un approvisionnement des navires de commerce en GNL à Brest
- Etudes pour un avitaillement des navires à passagers en Hydrogène à Lorient et Vannes

Les contrats de concession sont accompagnés de nombreux flux financiers. En 2023, la Région accompagnera la dissolution définitive du SMBI, auquel la SPBB se trouve d'ores et déjà substituée. Elle viendra également clore l'actuelle concession Vauban, à laquelle la SPL Bretagne Plaisance sera substituée.

Par ailleurs, l'engagement soutenu de la Région au travers de syndicats mixtes portuaires se traduira notamment par la poursuite de l'effort d'investissement pour le port de pêche de Lorient

Keroman. La Région engagera également des études relatives aux aléas climatiques dans les ports, à des réflexions tarifaires valorisant un meilleur partage de la valeur avec les usagers, et conduira également des études économiques sectorielles.

La Région Bretagne soutiendra par ailleurs les plans d'investissement des concessionnaires pour moderniser les outillages et accompagner la nécessaire mutation de l'offre de services portuaire. Elle co-financera notamment le nouvel élévateur à bateaux du port de pêche de Lorient Keroman, ou les nécessaires investissements de la SPBB à Brest.

→ Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale

La Région Bretagne fait de ses ports les lieux de la responsabilité en matière de transition énergétique et plusieurs études seront menées en 2023 pour nourrir des projets permettant de réduire notre impact sur le climat : déploiement du photovoltaïque, potentiel du fret ferroviaire en pré/post-acheminement des ports, stations-services/avitaillement hydrogène, etc.

La Région Bretagne accompagne et encourage les concessionnaires et exploitants portuaires à s'engager dans des démarches de certification environnementale performantes permettant de développer des modes d'exploitation sobres en eau et électricité ; et facilitant la maîtrise et réduction des déchets et effluents.

Sur un plan de la biodiversité, l'aménagement de la passe à poissons au port du Légué permettra à terme d'assurer la continuité écologique du cours d'eau. Les travaux sont programmés pour 2023. Les études permettant de définir les indicateurs à suivre pour surveiller la qualité de l'eau dans les bassins du port de St Malo se poursuivent.

Les actions du programme

→ Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires

- ✓ Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires
- ✓ Entretien le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité
- ✓ Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires
- ✓ Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux

→ Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale

- ✓ Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession
- ✓ Améliorer la performance logistique des ports
- ✓ Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
PR0501	PR0501-10 : Recherche	6 100 000	13 440 000
Total PR0501		6 100 000	13 440 000
PR0502	PR0502-10 : Promouvoir un numérique responsable		194 000
	PR0502-20 : Assurer un développement numérique inclusif		474 000
	PR0502-30 : Accompagner la numérisation de l'économie et la transition numérique des acteurs économiques		31 000
	PR0502-40 : Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration	1 340 000	922 000
	PR0502-50 : Structures Cybersécurité		245 000
Total PR0502		1 340 000	1 866 000
PR0503	PR0503-10 : Favoriser un environnement propice à l'innovation	1 000 000	5 600 000
	PR0503-21 : Accompagner le transfert de technologies et la création de start-up	500 000	1 100 000
	PR0503-22 : Favoriser les projets industriels innovants	5 500 000	2 100 000
	PR0503-31 : Animation et coordination du système régional d'innovation		2 000 000
Total PR0503		7 000 000	10 800 000
PR0504	PR0504-11 : Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité		1 900 000
	PR0504-12 : Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité	7 500 000	
	PR0504-20 : Accompagner les projets structurants	1 500 000	1 655 000
Total PR0504		9 000 000	3 555 000
PR0505	PR0505-111 : Actions de communication et de soutien aux projets d'animation, de promotion et de sensibilisation à la création et la reprise d'entreprises.		200 000
	PR0505-112 : Etudes d'intérêt général		0
	PR0505-121 : Soutien aux autres structures d'accueil, d'accompagnement et de suivi des créateurs d'entreprises et des entreprises en difficulté		375 000
	PR0505-124 : Marché PASS Création en faveur de la création d'entreprise		1 900 000
	PR0505-215 : Participation au capital Ouest-Ventures (OV1-OV2-OV3)		0
	PR0505-216 : Fonds de co-investissements Breizh up	10 000 000	
	PR0505-217 : Fonds Interrégional d'Amorçage - GO Capital Amorçage		0
	PR0505-218 : PPD (Prêt Participatif de Développement), Prêt TPE Croissance, Prêt Flash TPE		0
	PR0505-219 : SEMBREIZH	2 000 000	
	PR0505-221 : Apports aux fonds de prêts et de garantie dédiés à la création d'entreprises (Bretagne Active)		0
	PR0505-222 : Fonds Post COVID et fonds Cybersécurité	1 000 000	
	PR0505-223 : Fonds prêts d'honneur BRIT, dont reprise par plus de 5 salariés		0
	PR0505-224 : Fonds d'Amorçage PHAR (Réseau Entreprendre Bretagne)		150 000
Total PR0505		13 150 000	2 475 000
PR0506	PR0506-110 : PASS Export salon		660 000
	PR0506-120 : Pass export COMM		80 000
	PR0506-131 : PASS Export VIE		100 000
	PR0506-132 : PASS Export RH		35 000
	PR0506-211 : Actions collectives		1 160 000
	PR0506-221 : PASS Conseil		120 000
	PR0506-223 : PASS Partage RH		75 000
	PR0506-225 : PASS Investissement (avances remboursables)	3 000 000	
	PR0506-226 : PASS Investissement TPE	3 000 000	
	PR0506-310 : Pass commerce artisanat	3 000 000	250 000
	PR0506-321 : Fonds spécial d'intervention économique (FSIE)	2 000 000	
	PR0506-322 : Ingénierie de projets et territoires en mutation		50 000
	PR0506-323 : Surveillance des entreprises aidées	1 000 000	50 000
	PR0506-324 : Compétitivité des IAA bretonnes (FEADER - AAP permanent)	3 000 000	
Total PR0506		15 000 000	2 580 000

REGION BRETAGNE - BUDGET PRIMITIF 2023

		AP	AE
PR0507	PR0507-11 : Faciliter l'émergence de projets viables créateurs d'emplois et de qualité de vie	400 000	469 000
	PR0507-12 : Contribuer à la lisibilité de l'offre solidaire pour favoriser une commande publique responsable		0
	PR0507-13 : Expérimenter en particulier avec les mouvements d'éducation populaire pour répondre aux nouveaux enjeux de la jeunesse		10 000
	PR0507-21 : Structurer le niveau régional et le territoire pour promouvoir le mode d'entrepreneuriat de l'ESS		1 350 000
	PR0507-22 : Consolider l'emploi sur les territoires		112 025
	PR0507-23 : Consolider l'emploi en incitant aux démarche de conseil et de formation		680 000
	PR0507-24 : Consolider la structure financière et financer les projets		330 000
	PR0507-31 : Soutien aux structures locales des organisations syndicales représentatives		200 000
	PR0507-41 : Repérer les inégalités entre les hommes et les femmes		
	PR0507-42 : Diffuser la culture de l'égalité		
PR0507-43 : Agir contre toutes les discriminations			
Total PR0507		400 000	3 151 025
PR0508	PR0508-100 : Bretagne Développement Innovation		1 750 000
	PR0508-201 : Bretagne Commerce International		2 690 000
	PR0508-301 : Soutien à la politique de Clusters		235 000
	PR0508-302 : Soutien aux acteurs des filières	100 000	455 000
	PR0508-312 : Etudes d'intérêt général		10 000
	PR0508-330 : Actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail		170 000
PR0508-400 : Promotion des politiques publiques		100 000	
Total PR0508		100 000	5 410 000
PR0509	PR0509-110 : Favoriser la création, la transmission et la reprise des exploitations		600 000
	PR0509-120 : Sécuriser et consolider les projets d'installation	200 000	4 000 000
	PR0509-130 : Soutien au programme d'accompagnement des projets d'installation		500 000
	PR0509-211 : Moderniser le parc bâtiment	9 700 000	
	PR0509-212 : Soutien aux investissements agri environnementaux	2 500 000	
	PR0509-213 : Aides aux organismes		900 000
	PR0509-220 : Accompagner les économies énergétiques dans les exploitations agricoles	2 400 000	400 000
	PR0509-230 : Soutenir la compétitivité de la filière bois	1 200 000	450 000
	PR0509-311 : Développer l'agriculture biologique		500 000
	PR0509-312 : Soutenir les filières de production et de qualité		150 000
	PR0509-321 : Développer les circuits courts, les activités et les filières de diversification	800 000	350 000
	PR0509-322 : Soutenir la compétitivité de la filière équine		550 000
	PR0509-410 : Soutien aux programmes de recherche appliquée	200 000	1 800 000
	PR0509-420 : Soutien aux MAE	4 100 000	
PR0509-430 : Soutien au programme Breizh Bocage	250 000	250 000	
PR0509-510 : Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole		100 000	
Total PR0509		21 350 000	10 550 000
PR0510	PR0510-11 : Contribuer à une nouvelle gouvernance de la mer et du littoral	50 000	224 700
	PR0510-12 : Soutenir les projets territoriaux de gestion intégrée de la zone côtière	225 000	471 000
	PR0510-21 : Structurer l'observation de l'économie maritime	0	60 000
	PR0510-22 : Assurer une gestion durable des ressources et des milieux via une expertise partagée	80 000	415 000
	PR0510-23 : Développer un accompagnement technique de la filière	20 000	469 000
	PR0510-24 : Animation des politiques sectorielles et suivi de la politique des pêches	0	205 000
	PR0510-25 : Lancer des initiatives et des projets expérimentaux en gestion intégrée de la zone côtière	0	608 000
	PR0510-26 : Accompagner des dynamiques collectives en faveur de la transition de l'économie maritime	1 032 950	236 500
	PR0510-27 : Promouvoir la formation et l'emploi maritimes	0	157 000
	PR0510-28 : Contribuer à la protection de la vie humaine en mer	600 000	160 000
	PR0510-31 : Favoriser l'installation et la transmission à la pêche	457 000	0
	PR0510-32 : Moderniser et adapter la flotte de pêche	537 000	0
	PR0510-33 : Moderniser et adapter les entreprises aquacoles	1 225 000	0
	PR0510-34 : Moderniser et adapter les entreprises de mareyage et de transformation	550 000	0
	PR0510-41 : Favoriser la performance économique et environnementale de la place portuaire	1 142 050	350 000
	PR0510-42 : Animer au niveau régional les places portuaires	100 000	160 000
	PR0510-43 : Valoriser les ressources et les métiers à l'échelle de l'entreprise et des filières	0	160 000
Total PR0510		6 019 000	3 676 200
PR0511	PR0511-11 : Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires	900 000	
	PR0511-12 : Entretien du patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité	9 000 000	
	PR0511-13 : Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires	25 139 800	
	PR0511-14 : Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux	22 000 000	
	PR0511-21 : Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession		6 650 000
	PR0511-22 : Améliorer la performance logistique des ports	3 000 000	
	PR0511-23 : Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires	365 000	
PR0511-40 : Développement du Port de Brest	1 000 000		
Total PR0511		61 404 800	6 650 000



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh | [@region.bretagne](https://instagram.com/region.bretagne)
www.bretagne.bzh
